

SG/VC/SS/29/03/2021



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

Séance Ordinaire



Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	27

Arrivée de M. Olivier AMRANE et de M. James GUERIN à 20h03 :

Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	29

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au CEP du Prieuré, lieu de séance extraordinaire, au regard du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GERLAND Frédéric, Mme HART Céline, M. AMRANE Olivier (arrivée à 20h03), Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE PETIT Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique, M. SAUREL Jacques, M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James (arrivée à 20h03), M. LAMBERT Gabriel, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : Mme CIMETTA Emmanuelle (procuration donnée à M. DURAND Dominique), Mme LEGROS Magali (procuration donnée à Mme QUENTIN-NODIN Agnès).

Secrétaire de séance : M. BEAL Thomas.

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le résultat de l'exercice 2020 visé par le Percepteur en conformité du compte administratif adopté par les services de la mairie et les élus.

Il explique ensuite qu'un document établi par le Percepteur compare la commune avec les moyennes départementales, régionales et nationales sur les principaux postes en euro par habitant.

Il précise que ce document indique, qu'en ce qui concerne les recettes, les ressources fiscales sont beaucoup plus faibles, que les ressources des moyennes de notre strate ainsi que des dotations et des participations sont moins élevées mais que par contre les ventes de produits courants non financiers sont un peu plus élevées.

Pour ce qui est des dépenses, il indique que les charges à caractère générale sont de 196 €/habitant pour Saint-Péray et souligne la baisse des charges du personnel et des gestions courantes avec cependant un niveau encore élevé des charges réelles financières confirmées dans les ratios.

Il termine en rappelant que ces chiffres résument bien les efforts et la ligne de la politique municipale en termes de fonctionnement, dépenses et recettes notamment sur l'exercice 2020.

DELIBERATION N° 17-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 susvisé,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Messieurs Olivier AMRANE et James GUERIN arrivent à 20h03.

N° 3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Stéphanie FORT, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, indique que concernant la section de fonctionnement 2020, le total des dépenses réelles est de 5 700 889,36 euros et celui des opérations d'ordre de 523 838,30 euros pour un total de 6 224 727,66 euros.

Concernant les recettes réelles, elle informe que le montant est de 7 075 832,53 euros avec pour les opérations d'ordre un montant de 79 822,34 euros et un excédent de fonctionnement reporté de 942 990 euros, soit un total de recettes 2020 de 8 098 645,78 euros.

Elle termine en précisant que pour la section fonctionnement, l'excédent total est de 1 873 918,12 euros.

Monsieur Jacques SAUREL, Conseiller Municipal Délégué aux Prospectives Financières et à la Dette, annonce que concernant la section d'investissement 2020, le total réel de dépenses est de 2 396 458,85 euros. Concernant les recettes réelles, il informe que le montant est de 560 830,97 euros avec des virements de 1 116 829,46 euros pour un total de 2 201 498,73 euros.

Monsieur le Maire tient à remercier le travail fourni par les services de la mairie pour la présentation des documents budgétaires et leur clarté.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle à 20h08 et laisse à M. Frédéric GERLAND, 1^{er} Adjoint, le soin de procéder au vote du Compte Administratif 2020. Il réintègre la séance à l'issue des opérations de vote.

DELIBERATION N° 18-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion du même exercice approuvé par la délibération n° 17-2021

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser

Le Conseil Municipal approuve à 27 voix pour et 1 abstention (Mme BADIER).

N° 4- AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Stéphanie FORT indique que concernant l'affectation des résultats 2020, l'excédent de fonctionnement est de 1 873 918,12 euros et un déficit en investissement de 274 782,46 euros soit un total de 1 599 135,66 euros. Elle informe que concernant les restes à réaliser le montant de l'excédent de financement est de 556 767 euros et sera reporté en recettes de fonctionnement à 1 873 918,12 euros ainsi qu'un déficit d'investissement de 274 792,46 euros.

DELIBERATION N° 19-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 comme ci-annexé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 5- ADOPTION DE L'ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2020

Monsieur le Maire présente l'état des cessions et acquisitions de l'année 2020.

DELIBERATION N° 20-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** l'état des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2020
- **DE PRECISER** que les données constituant cet état sont intégrées au Compte Administratif de l'exercice considéré

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 6- ADOPTION DES TAUX COMMUNAUX DES IMPOTS 2021

Monsieur le Maire indique que comme ce fût indiqué à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2021, il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité locale identiques à ceux des années précédentes. Il informe ensuite que suite à la réforme fiscale de 2020, les communes et EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus la Taxe d'Habitation dès 2021 et que cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022, un mécanisme de compensation et de reversement d'une partie de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département.

Il précise que ces taux seront donc, pour la huitième année consécutive de :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 22,46 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 76,72 %

Il termine et indique que la Loi de Finances pour 2021 a fixé une revalorisation des valeurs locatives cadastrales à hauteur de 0,2 % (0,9 % en 2020) et que la notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices pour les états 1259 ne sera pas envoyée avant le 31/03/2021 et ne peut donc être jointe pour le moment.

DELIBERATION N° 21-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ARRETER** le montant des taux de la fiscalité locale directe pour l'exercice budgétaire 2021 comme suit :
 - Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 22,46 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 76,72 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 7 – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Monsieur Frédéric GERLAND, Premier Adjoint au Maire en charge du Personnel, de l'Administration Générale et des Sports, explique que lors de l'examen du budget primitif, son vote induit également l'approbation du tableau des effectifs de la commune. Il précise que ce document indique par grade les postes ouverts au 31 décembre 2020, les postes à supprimer ou à créer au cours de l'année 2021 et le nouvel effectif budgétaire au 1^{er} janvier 2021. Il poursuit en informant que la commune emploie 93 agents ce qui représente 73,99 emplois à temps plein avec 67 % des agents titulaires et 33 % de contractuels permanents et non permanents.

Monsieur Frédéric GERLAND indique que concernant la répartition des agents par catégorie, 4 % des agents sont de catégorie A, 17 % des agents de catégorie B et 79 % des agents de catégorie C. Concernant la répartition par genre et statut, il informe que la municipalité compte 63 % de femmes pour 37 % d'hommes.

Il rappelle ensuite que les effectifs de la collectivité sont fluctuants et varient selon les besoins de la commune ainsi que selon l'évolution des carrières des agents. Il indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de valider la suppression et la création de certains postes au 1^{er} avril 2021 et qu'il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante le tableau des effectifs 2021 établi au 1^{er} janvier 2021 en détaillant les modifications d'ajustement proposées pour tenir compte de la vie de la collectivité et de l'évolution de certaines missions, le recours à des emplois de contractuels et de vacataires pour assurer la continuité des services et la fixation du taux à 100 % pour les avancements de grade.

DELIBERATION N° 22-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs 2021 tel qu'annexé à la présente délibération
- **DE PREVOIR** au budget principal les dépenses afférentes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'application de la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 8 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Stéphanie FORT et Monsieur Jacques SAUREL concernant le travail réalisé avec les services pour l'élaboration de ce budget.

Madame Stéphanie FORT détaille dans un premier temps la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021, et annonce un équilibre à 9 024 197 euros. Concernant les recettes de cette section, elle précise que l'excédent antérieur reporté est de 1 873 918,12 euros avec des recettes prévisionnelles réelles de 7 009 928,88 euros avec les opérations d'ordre elles sont de 9 024 197 euros.

Elle précise également que les recettes se composent des impôts et taxes pour 4 606 652 euros composés essentiellement des produits de la fiscalité directe locale estimés à ce jour à 4 152 652 euros, un taux des trois taxes qui reste identique aux années précédentes et le coefficient de revalorisation des bases fixé à 0,2 %. Elle annonce ensuite des dotations et subventions pour 1 431 750 euros avec essentiellement des dotations de l'Etat qui sont estimées pour la DGF à 857 000 euros, la DSR à 125 000 euros et la DNP à 186 000 euros.

En ce qui concerne les autres attributions et participations pour 147 000 euros, elle précise qu'elles sont composées principalement par les allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière. Pour les produits des services d'un montant de 811 650 euros, elle explique qu'il s'agit de recettes issues essentiellement des services périscolaires et de la crèche, que pour les autres produits de gestion courante d'un montant de 74 600 euros il s'agit des revenus de locations immobilières (CEP, jardins familiaux etc.), que pour les produits financiers d'un montant de 38 677 euros il s'agit du fonds de soutien aux emprunts toxiques. Elle ajoute que pour les produits exceptionnels d'un montant de 26 599,88 euros il s'agit de prévisions de mandats annulés et de produits exceptionnels divers, que pour les atténuations de charges pour un montant de 20 000 euros il s'agit de remboursements par les assurances liés aux arrêts maladies et maternité du personnel.

Concernant les dépenses de cette section, elle précise que les dépenses prévisionnelles réelles sont de 6 355 993 euros et se décomposent de manière suivante :

- Charges de personnel :	3 100 000 €
- Charges à caractère général :	1 896 840 €
- Autres charges de gestion courante :	549 153 €
(avec les subventions aux associations et les frais de mutualisation des Ressources Humaines et ADS)	
- Charges financières :	420 000 €
- Intérêts des emprunts	350 000 €
- Pertes de change	70 000 €
- Atténuations de produits	328 000 €
- Attributions de compensations versées à la CCRC	293 000 €
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	35 000 €
- Charges exceptionnelles	7 000 €
- Dépenses d'ordres	570 000 € (hors virement)
- Dépenses imprévues	50 000 €

Madame Stéphanie FORT informe qu'aucune indemnité SRU ne sera versée en 2021 puisque le montant des dépenses déductibles est supérieur à celui qui est normalement dû. Elle conclue en indiquant que le virement à la section d'investissement est de 2 098 204 euros.

Monsieur Jacques SAUREL détaille ensuite à la section investissement du BP 2020 et annonce un budget équilibré à 5 925 149 euros.

Les dépenses prévisionnelles réelles se montent à 5 784 799 euros contre 3 256 945 euros de recettes réelles avec pour différence le transfert entre sections pour 570 000 euros et le virement de la section de fonctionnement pour 2 098 204 euros. Il signale ensuite que les recettes et les dépenses sont majorées du montant de l'opération Beauregard soit 950 000 euros. Cependant, il rappelle qu'il est prévu des restes à réaliser particulièrement importants dus au retard engendré par la crise sanitaire d'un montant de 2 275 930 euros en recettes et de 1 719 163 euros en dépenses.

Diverses subventions sont inscrites liées aux projets budgétisés notamment pour les courts de tennis couverts d'un montant de 633 980 euros dont 570 000 euros qui sont déjà en restes à réaliser.

Il précise qu'un emprunt est prévu pour l'achat du Château de Beauregard pour 950 000 euros avec, de ce fait, une dépense du même montant. D'autres subventions d'investissements sont également inscrites d'un montant de 361 215 euros, des équipements sportifs pour 310 000 euros, des produits des cessions pour 488 950 euros et des dotations et fonds divers pour 340 000 euros.

Monsieur Jacques SAUREL indique qu'en ce qui concerne les dépenses de cette section, la ligne la plus importante est le remboursement du capital des emprunts et dettes d'un montant de 1 030 000 euros, qui correspondent au remboursement bancaire habituel à hauteur de 950 000 euros auquel il faut ajouter trois trimestrialités de l'emprunt du Château de Beauregard ainsi que l'amortissement des avances du SDE07. Il poursuit en informant que la commune va poursuivre les investissements engagés en 2020 et conclut que la recherche de subventions est systématique et conditionne le plus souvent les projets.

Pour ce qui est des autres dépenses de cette section, il évoque comme suit :

- CEP du Prieuré	36 000 €
- Cimetière	42 540 €
- Halte-Garderie	68 350 €
- Espace Mialan	3 600 €
- Equipements sportifs (hors tennis)	758 200 €
(travaux salle Y. Dupont, aménagement du Stade P. Etienne, création d'un Bowl, extension extérieure au gymnase)	
- Ecoles	433 208,37 €
(projet de végétalisation au Quai et aux Brémondrières, réfection de la cantine du Quai, changement de menuiserie et divers travaux d'entretien)	

- Aménagements des bords du Mialan	131 000 €
(passage sous le pont de la route de Toulaud, aire de jeux à Marcale)	
- Chemin du Rhône à Monneron	10 000 €
- Accessibilité ADAP	46 343,82 €
- Tennis	332 902,93 €
- Immobilisations corporelles	1 977 830 €
- Subventions équipement versées	311 700 €
- Immobilisations en cours	78 987,88 €

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2021 s'inscrit dans la ligne de conduite fixée depuis quelques années avec la volonté de contenir les dépenses. Cette année c'est près de 2 millions d'euros qui seront virés en section investissement. 50 000 € seront inscrits en dépenses imprévues, marge de manœuvre que beaucoup de collectivités ne peuvent pas réaliser. Il indique que l'optimisation des recettes est un objectif essentiel, d'autant que les impôts et taxes représentent plus de 50 % des recettes de la collectivité

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une année particulière concernant l'investissement avec l'emprunt pour l'achat du Château de Beauregard. Il termine en informant que l'équipe municipale a la volonté de concrétiser un les projets inscrits dans le plan de mandat pour cette année.

Madame Isabelle BADIÉ tient à faire remarquer qu'en ce qui concerne les charges à caractère général, les dépenses de ce poste ne sont pas contenues. Elle précise que mise à part une baisse en 2020, les autres années ont toujours été en hausse depuis 2014. Elle a du mal à comprendre que l'inscription budgétaire de ce poste ne soit pas plus basse, sachant que le premier trimestre n'a pas engendré de fêtes et de manifestations comme par exemple le Festival Rire et Magie, la cérémonie des vœux à la population, la chandeleur, la montée aux flambeaux, le carnaval, la chasse aux œufs.

Monsieur le Maire précise que les chiffres disent l'inverse, il souligne qu'à ce sujet la collectivité a choisi d'être prudente et d'être sur une construction budgétaire permettant de laisser des marges de manœuvre. La logique est par ailleurs inversée concernant les recettes. Il explique, concernant le chapitre 011, qu'il est préférable de le comparer à 2019 et non à 2020 en raison de la crise sanitaire et du vote tardif du budget 2020, qui avait dès lors été adapté aux incidences connues de la crise sanitaire. Il tient à revenir sur le Compte Administratif et souligne les dépenses maîtrisées sur le chapitre 011 à hauteur de 196 €/habitant, ce qui très en dessous des moyennes de notre strate que ce soit à l'échelle du Département, de la Région ou nationale.

Mme Stéphanie FORT tient à rappeler qu'en 2019, le chap. 011 était fixé à hauteur de 1 900 000 euros au Budget Primitif. Le Compte Administratif 2019 a été arrêté à 1 675 445 euros de dépenses réalisées, ce qui illustre les propos du Maire sur mes les prévisions supérieures aux dépenses réelles. Elle précise qu'en 2020 le Budget a été voté en juillet du fait de la crise sanitaire et que concernant le budget 2021, il a été décidé de reconduire en intégralité les dépenses liées aux manifestations du fait de l'impossibilité de prévoir l'évolution de la pandémie, et que par ailleurs un fonds de soutien à hauteur de 70 000 euros sera alloué à l'économie.

DELIBERATION N° 23-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2021 susvisé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application

Le Conseil Municipal approuve à 28 voix pour et 1 abstention (Mme BADIÉ).

N° 9- EXONERATION PARTIELLE ET TEMPORAIRE DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES PROPRIETAIRES ENGAGEANT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Madame Stéphanie FORT indique que l'objectif est d'encourager la réalisation de dépenses d'équipement destinées à favoriser la rénovation énergétique des logements par le biais de cette exonération partielle. Elle précise que plusieurs conditions d'éligibilité de l'aide sont à prendre en compte, à savoir que les propriétaires doivent être bailleurs ou occupants, que les logements doivent être achevés avant le 1^{er} janvier 1989 et que les dépenses d'équipements réalisées doivent ouvrir droit au crédit d'impôts pour la transition énergétique.

Elle souligne également que le montant total des dépenses payées par le propriétaire doit excéder 10 000 euros au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération ou 15 000 euros au cours des trois dernières années qui précèdent cette première année d'application. Elle termine en indiquant qu'il est proposé pour la commune de Saint-Péray l'exonération partielle à hauteur de 50 % et que celle-ci s'appliquera sur les trois années à compter de l'année d'exonération.

DELIBERATION N° 24-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'EXONERER** temporairement de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 3 ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 engageant des travaux de rénovation énergétique
- **DE FIXER** le taux d'exonération à 50% de la part communale
- **DE PRECISER** que les conditions d'octroi de ladite exonération sont celles fixées par les textes susvisés

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 10 – CESSION A TITRE GRATUIT DES LOCAUX DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-CRUSSOL

Monsieur le Maire explique qu'en prévision du déplacement de l'Office de Tourisme, il y a lieu de restituer les locaux de l'Office de Tourisme actuels d'une valeur estimée par les services des Domaines de 150 000 euros à la Communauté de Communes Rhône-Crussol. En effet, ces locaux auraient dû être transférés à la Communauté de Communes Rhône-Crussol à sa création puisque depuis mars 2004 le remboursement de l'emprunt, les charges de propriétés ainsi que divers travaux d'aménagements sont assurés en totalité par la CCRC.

DELIBERATION N° 25-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la cession à titre gratuit des biens immobiliers situés sur la commune, 1 rue de la République, dans la copropriété « Le Beaugard » cadastrée section AD n° 298 : LOT VINGT (20) et LOT QUARANTE-NEUF (49) au profit de la Communauté de Communes Rhône-Crussol
- **DE FIXER** à 150 000 € la valeur des biens cédés, destinée à servir de base aux frais, droits, contributions, taxes, et émoluments relatifs à l'acte
- **D'ACCEPTER** le recours à l'acte authentique en la forme administrative
- **D'ACCEPTER** néanmoins le recours à l'acte notarié en cas de difficultés particulières
- **DE DIRE** que les frais et accessoires afférents à cette opération seront à la charge exclusive de la Communauté de Communes Rhône-Crussol
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 11 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE CITERNE D'EAU AU PROFIT DE L'ASSOCIATION YAPLUKA

Madame Agnès QUENTIN-NODIN, Adjointe au Maire en charge de l'Environnement et des Mobilités, explique que l'association YAPLUKA, en lien avec un propriétaire privé qui possède un terrain rue Costebelle, met en place un projet de jardin partagé en gestion durable. Elle indique que l'association a demandé à la collectivité de les soutenir dans cette démarche par le biais d'une mise à disposition d'une citerne souple de stockage d'eau de pluie. Elle précise que la ville de Saint-Péray financera l'achat de cette citerne (d'une capacité de 15 m3) à hauteur de 747,60 € TTC et que ce matériel sera mis gracieusement à disposition de l'association pour l'exploitation des jardins partagés.

Madame Isabelle BADIER tient à souligner que malgré le fait qu'elle ne partage pas toujours l'idéologie, le parti pris politique ainsi que la méthodologie utilisée pour imposer les idées de l'association YAPLUKA, elle souligne néanmoins qu'il s'agit d'un beau projet et d'une belle démarche qui s'inscrit en parfaite cohérence avec le PCAET. Elle espère quand même que ce projet restera simplement une notion de jardins partagés et non de jardins dirigés car elle souligne qu'après lecture de leur site internet il est stipulé que ce soient les membres de l'association qui animent, gèrent et décident de ce qui sera planté.

Madame Isabelle BADIER fait part d'une suggestion concernant ce projet et propose que pour aller au bout de la démarche, l'association YAPLUKA donne gracieusement de temps en temps une partie de ces récoltes au Relais Alimentaire afin que des Saint-Pérollais qui ont peu de moyen puissent en bénéficier, ce qui serait un juste retour par rapport à l'investissement de la commune. Elle conclut en espérant que ce projet donnera l'idée à d'autres propriétaires privés Saint-Pérollais de faire la même chose que l'association

Madame Agnès QUENTIN-NODIN tient à préciser que la municipalité a décidé de soutenir ce projet car la volonté de l'association YAPLUKA est plutôt d'inciter les personnes à cultiver par eux-mêmes leurs légumes et de diriger effectivement ce projet de façon pédagogique afin que cela reste organisé et collectif.

Monsieur le Maire est d'accord avec le fait que s'il y a des surplus ou des capacités à fournir des denrées pour le Relais Alimentaire, ce serait une très bonne initiative.

DELIBERATION N° 26-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'une citerne d'eau à l'association YAPLUKA
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités en ce sens

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 12- CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS TREMLIN ENVIRONNEMENT ET TREMLIN INSERTION

Monsieur le Maire présente la convention avec les associations TREMLIN ENVIRONNEMENT et TREMLIN INSERTION et précise que la municipalité travaille avec eux depuis un certain nombre d'années. Il indique que les équipes TREMLIN complètent les interventions de nos agents à raison de 12 semaines de travail par an, à compter du 1^{er} mars et jusqu'au décembre 2021.

Monsieur le Maire indique que cette action s'intègre dans une mission d'insertion destinée à permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes résidant sur le bassin d'emploi de la commune et que le coût pour la commune s'élève à 2 495 euros par semaine de travail effectif pour du débroussaillage et de 2 933 euros par semaine de travail effectif pour des menus ouvrages maçonnés. Il termine en stipulant que ces coûts comprennent les agents, le chef de brigade et l'ensemble du matériel de fonctionnement.

DELIBERATION N° 27-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée
- **DE PRECISER** que les dépenses afférentes sont prévues au budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 13- ACQUISITION DE PARCELLES DU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL PAYS DE VERNOUX

Monsieur Gérard CHAUXEAU, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, précise que les parcelles cadastrées AB-1290 et AB-1293, d'une surface respective de 578 et 403 m², sont situées lieu-dit Les Grandes Blaches et sont actuellement propriété du Syndicat d'Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux alors que dans les faits, leur emprise est en intégralité affectée à la voirie communale n°12, dite des Grandes Blaches reliant SAINT-PERAY à CORNAS. Il indique que le Conseil Municipal est invité à délibérer pour acquiescer du Syndicat, à titre gratuit, les parcelles considérées aux fins de les classer dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet d'accomplir toutes les formalités en ce sens.

DELIBERATION N° 28-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition des parcelles cadastrées 1290 et 1293 de la section AB à titre gratuit de la part du Syndicat des Eaux Crussol - Pays de Vernoux
- **D'AUTORISER** le classement de ces parcelles dans le domaine public communal
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens
- **DE PRECISER** que les frais inhérents aux actes seront assumés par la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 14- VENTE DE LA PARCELLE AM 949 QUARTIER MARELLE – PROJET CABINET MEDICAL

Monsieur Gérard CHAUXEAU indique que la commune était propriétaire de 3 lots sur un secteur à vocation d'activités dont elle a la maîtrise foncière, lieu-dit Marelle, zone de la Maladière. Il précise que deux d'entre eux ont été commercialisés et on fait l'objet d'une construction (l'Institut Symbiose puis le cabinet comptable Roumezin). Concernant le terrain restant (pour 1171 m²) cadastré AM 949, il informe l'assemblée que la commune a été contactée par les médecins associés du cabinet médical sis 17 rue de la République, qui ont manifesté la volonté de s'en porter acquiesces pour y construire un pôle médical comprenant des cabinets de médecins généralistes et de spécialistes.

Monsieur Gérard CHAUXEAU conclut et indique que cette vente a été négociée au prix de 83 euros TTC le m² soit 97 193 euros pour la totalité de la parcelle.

Monsieur le Maire tient à souligner que ce projet permettra de pérenniser une présence médicale avec notamment un nombre plus important de spécialistes, ce qui est précieux dans un contexte où la permanence des soins sur les communes qu'elles soient rurales ou urbaines est un sujet d'actualité.

DELIBERATION N° 29-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la vente la parcelle cadastrée AM 949, propriété communale, aux docteurs FOURNIER, DUPEND, ZANNIS, SOFALVI, NOUNOUSHIAN, BARD, LANGRAND-ESQUIRE ou toute autre personne morale pouvant s'y substituer, pour un montant de 83€/m², soit 97 193€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens
- **DE PRECISER** que les frais d'actes seront supportés par les acquiesces

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 15 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 20 mai 2021 à 20 heures.

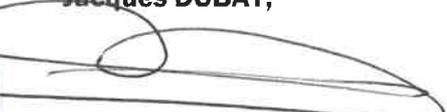
Monsieur le Maire précise que la commission Finances et Administration Générale se tiendra le 10 mai 2021.

La séance publique est levée à 20 heures 45.

Thomas BEAL,

Secrétaire de séance.



Jacques DUBAY,

Maire de Saint-Péray.

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	-	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020
2	17-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
3	18-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
4	19-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS
5	20-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – ADOPTION DE L’ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2020
6	21-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – ADOPTION DES TAUX COMMUNAUX DES IMPOTS 2021
7	22-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021
8	23-2021	BUDGET PRIMITIF 2021 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
9	24-2021	EXONERATION PARTIELLE ET TEMPORAIRE DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES PROPRIETAIRES ENGAGEANT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE
10	25-2021	CESSION A TITRE GRATUIT DES LOCAUX DE L’ANCIEN OFFICE DE TOURISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-CRUSSOL
11	26-2021	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UNE CITERNE D’EAU AU PROFIT DE L’ASSOCIATION YAPLUKA
12	27-2021	CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS TREMLIN ENVIRONNEMENT ET TREMLIN INSERTION
13	28-2021	ACQUISITION DE PARCELLES DU SYNDICAT D’EAU POTABLE CRUSSOL PAYS DE VERNOUX
14	29-2021	VENTE DE LA PARCELLE AM 949 QUARTIER MARELLE – PROJET CABINET MEDICAL
15	/	QUESTIONS DIVERSES

**COMMUNE SAINT-PERAY
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Christian GERMONT

007027 TRES. SAINT-PERAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 10/02/2021

Population 7645
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
1 Balance des comptes	Etat III-1 44
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 85
4EME PARTIE : Page des signatures	86

Résultats budgétaires de l'exercice

22000 - COMMUNE SAINT-PERAY

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 857 477,00	8 015 032,00	13 872 509,00
Titres de recette émis (b)	1 084 669,27	7 192 782,68	8 277 451,95
Réductions de titres (c)		37 127,81	37 127,81
Recettes nettes (d = b - c)	1 084 669,27	7 155 654,87	8 240 324,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 857 477,00	8 015 032,00	13 872 509,00
Mandats émis (f)	2 484 029,54	6 421 636,34	8 905 665,88
Annulations de mandats (g)	7 748,35	196 908,68	204 657,03
Depenses nettes (h = f - g)	2 476 281,19	6 224 727,66	8 701 008,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 391 611,92	930 927,21	460 684,71
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - COMMUNE SAINT-PÉRAY

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 116 829,46		-1 391 611,92		-274 782,46
Fonctionnement	942 990,91		930 927,21		1 873 918,12
TOTAL I	2 059 820,37		-460 684,71		1 599 135,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 059 820,37		-460 684,71		1 599 135,66

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 780 862,06									
1641 Emprunts en euros (total)					16 166 926,62									
129 - MPH26269EUR/0279719/001/2	DEXIA CLF	14/10/2008		01/03/2009	2 200 000,00	F	EURIBOR		4,500	4,500	T	P	O	C-1
132 - MIN267120EUR/0285043/001/1	DEXIA CLF	25/11/2009		01/04/2010	800 000,00	V	EURIBOR		1,335	0,126	T	C	O	A-1
132-2 - MIN267120EUR/0285048/002	DEXIA CLF	25/11/2009		01/05/2010	700 000,00	V	EURIBOR		1,262	0,105	T	C	O	A-1
133 - MON273823EUR/0292471/001/1	DEXIA CLF	15/12/2010		01/04/2011	1 400 000,00	R	EURIBOR		1,981	0,476	T	C	O	A-1
135 - MON275463EUR/0294334/001	DEXIA CLF	17/06/2011		01/10/2011	270 773,00	F			2,610	2,610	T	X Echéance constante	O	A-1
136 - MON275462EUR/0294333/001	DEXIA CLF	17/06/2011		01/10/2011	25 188,00	F			2,610	2,610	T	X Echéance constante	O	A-1
138 - MON276504EUR/295505/001	DEXIA CLF	28/10/2011		01/03/2012	2 000 000,00	F			4,490	4,490	T	C	O	A-1
140 - 9575847	CAISSE D'EPARGNE LDA	03/07/2015		25/01/2016	600 994,07	F			1,690	1,690	T	X Echéance constante	O	A-1
141 - MON504010EUR/05004395/001/1	CFFL	26/06/2015		01/09/2016	6 364 319,92	F			3,600	3,600	A	X Division constante	O	A-1
142 - MON263477EUR/0302907/001/1	FCT HAV FILO 2	22/10/2015		01/01/2016	795 651,63	F			1,300	1,300	T	Echéance Constante	O	A-1
143 - MON535890EUR/0537494/001	LA BANQUE POSTALE	22/12/2020	01/02/2021	01/05/2021	950 000,00	F			0,620	0,620	T	X Echéance constante	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					2 673 935,44									
120 - MON172261CHF/0173604/001/1	DEXIA CLF	22/06/2001		01/10/2001	1 225 834,44	R	LIBOR		3,050	0,000	T	P	O	F-6
121 - MON193658CHF/0194143/001/1	DEXIA CLF	14/12/2001		01/04/2002	457 987,40	R	LIBOR		2,280	0,000	T	P	O	F-6
127 - MON 244276CHF/025567/001	DEXIA CLF	08/12/2006	01/04/2007	01/04/2007	990 133,60	F			0,000	0,000	T	X Echéance constante	O	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

SAINT PERAY - MAIRIE DE ST-PERAY - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour MIETP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					18 780 862,06										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		10 747 005,29					865 694,93	333 443,91	0,00	76 320,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 957 227,14					720 224,09	333 443,91	0,00	76 320,51
129 - MPH26289EUR/0279719/001/2		0,00	C-1	1 471 828,08	13,00	F	EURIBOR	4,500	78 590,88	69 597,38	0,00	5 464,15
132 - MIN267120EUR/0285048/001/1		0,00	A-1	370 000,00	9,08	V	EURIBOR	0,126	40 000,00	916,76	0,00	119,14
132-2 - MIN267120EUR/0285048/002		0,00	A-1	332 500,00	9,42	V	EURIBOR	0,105	35 000,00	864,56	0,00	59,48
133 - MON273823EUR/0292471/001/1		0,00	A-1	717 500,00	10,08	V	EURIBOR	0,476	70 000,00	4 475,64	0,00	872,80
135 - MON275463EUR/0294334/001		0,00	A-1	116 436,36	5,58	F		2,610	18 530,94	3 342,26	0,00	759,75
136 - MON275462EUR/0294333/001		0,00	A-1	10 831,01	5,58	F		2,610	1 723,82	310,90	0,00	70,67
138 - MON276504EUR/293505/001		0,00	A-1	800 000,12	6,00	F		4,490	133 303,32	40 322,70	0,00	2 993,33
140 - 9575847		0,00	A-1	430 287,85	10,83	F		1,890	35 302,38	7 845,54	0,00	1 333,18
141 - MON504010EUR/05004395/001/1		0,00	A-1	5 189 815,16	14,75	F		3,600	254 871,86	198 543,54	0,00	62 899,42
142 - MON283477EUR/0302907/001/1		0,00	A-1	538 027,55	9,33	F		1,300	52 870,89	7 424,63	0,00	1 748,59
143 - MON53890EUR/0537494/001		0,00	A-1	0,00	25,17	F		0,820	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		789 778,15					145 470,84	0,00	0,00	0,00
120 - MON172261CHF/0173604/001/1		0,00	F-5	388 787,37	5,58	R	LIBOR	0,000	59 602,68	0,00	0,00	0,00
121 - MON193636CHF/0194143/001/1		0,00	F-6	43 780,31	1,08	F		0,000	33 125,31	0,00	0,00	0,00
127 - NON 244276CHF/0255672/001		0,00	F-5	357 200,47	6,08	F		0,000	52 742,85	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT PERAY - MAIRIE DE ST-PERAY - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 747 005,28					855 684,93	333 443,91	0,00	76 320,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts parus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
129 -	DEXIA CLF	2 200 000,00	1 471 929,09	1	25,00				0,00		4,500	69 597,38	0,00	13,70
MPH262898EUR/0279719/001/2														
TOTAL (C)		2 200 000,00	1 471 929,09						0,00			69 597,38	0,00	13,70
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
120 -	DEXIA CLF	1 225 634,44	388 787,37	6	25,00				0,00		0,000	0,00	0,00	3,62
MON172261CHF/0173604/001/1														
121 -	DEXIA CLF	457 967,40	43 790,31	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	0,41
MON193658CHF/0194143/001/1														
127 - MON	DEXIA CLF	990 133,60	357 200,47	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	3,32
244276CHF/0255672/001														
TOTAL (F)		2 673 935,44	789 778,15						0,00			0,00	0,00	7,35
TOTAL GENERAL		4 873 935,44	2 261 607,24						0,00			69 597,38	0,00	21,04

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

SAINT PERAY - MAIRIE DE ST-PERAY - CA - 2020

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écart d'indices zone euro	Écart d'indices hors zone euro	Autres Indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0			
	% de l'encours	78,94	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	8 485 396,05	0,00	0,00	0,00	0,00		
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(C) Optron d'échange (swaption)	Nombre de produits	1	0	0	0			
	% de l'encours	13,70	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	1 471 829,09	0,00	0,00	0,00	0,00		
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							3
	% de l'encours							7,35
	Montant en euros							789 778,15

(1) Cette annexe rétrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



COMPTE
ADMINISTRATIF 2020

L'exercice 2020 s'est déroulé dans un contexte inédit. La crise sanitaire a en effet impacté les chiffres de 2020 qui ne peuvent être pris en compte pour une analyse budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

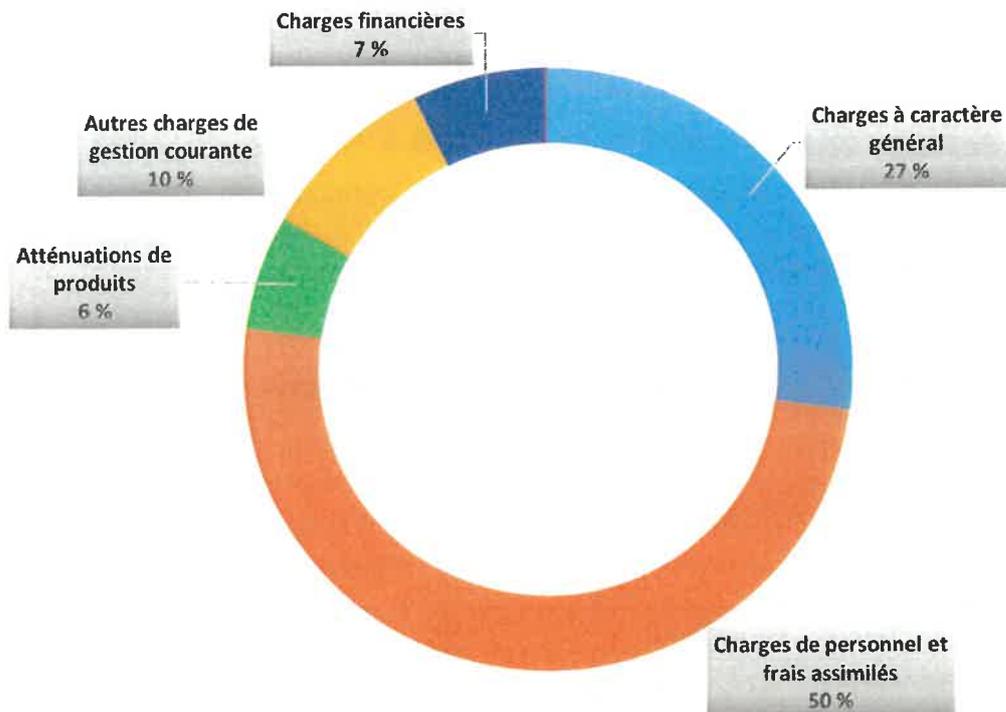
Compte administratif - Section de fonctionnement 2020

Dépenses		Recettes			
011	Charges à caractère général	1 550 597,99 €	013 Atténuations de charges	25 057,16 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 853 756,65 €	70 Produits des services, du domaine et ventes	698 644,70 €	
014	Atténuations de produits	348 152,52 €	73 Impôts et taxes	4 631 561,41 €	
65	Autres charges de gestion courante	540 485,26 €	74 Dotations, participations	1 518 886,88 €	
			75 Autres produits de gestion courante	70 502,70 €	
Total des dépenses de gestion courante		5 292 992,42 €	Total des recettes de gestion courante		6 944 652,85 €
66	Charges financières	390 830,79 €	76 Produits financiers	38 680,94 €	
67	Charges exceptionnelles	12 269,07 €	77 Produits exceptionnels	92 498,74 €	
68	Dotations aux provisions	4 797,08 €	78 Reprises sur provisions	- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 700 889,36 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		7 075 832,53 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	523 838,30 €	042 Opération d'ordre de transfert entre section	79 822,34 €	
043	Opération d'ordre intérieur section	- €	043 Opération d'ordre intérieur section	- €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		523 838,30 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		79 822,34 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	002 Excédent de fonctionnement reporté	942 990,91 €	
Total des déficits reportés		- €	Total des excédents reportés		942 990,91 €
TOTAL		6 224 727,66 €	TOTAL		8 098 645,78 €

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 5 700 889,36 €.

Ces dépenses se déclinent en plusieurs chapitres :



Evolution des dépenses réelles entre 2015 et 2020 :

	EVOLUTION DU CA						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%
Charges à caractères général	1 694 157,96 €	1 670 522,35 €	1 847 140,20 €	1 748 987,62 €	1 675 445,58 €	1 550 597,99 €	-7,45%
Charges de personnel	3 274 003,04 €	3 302 753,04 €	3 306 663,09 €	3 061 569,45 €	2 979 217,52 €	2 853 756,65 €	-4,21%
Atténuation de produits	344 257,40 €	359 148,00 €	353 954,45 €	325 797,00 €	325 437,00 €	348 152,52 €	6,98%
Autres charges de gestion courante	393 795,28 €	425 211,05 €	429 805,25 €	405 672,83 €	437 448,67 €	540 485,26 €	23,55%
Charges financières	437 505,28 €	866 054,42 €	465 016,60 €	434 284,48 €	430 725,88 €	390 830,79 €	-9,26%
Charges exceptionnelles	3 719,81 €	5 776,56 €	5 802,55 €	6 847,05 €	4 019,21 €	12 269,07 €	205,26%
Dotations aux provisions	- €	- €	- €	€	-	4 797,08 €	0,00%
TOTAL	6 147 438,77 €	6 629 465,42 €	6 408 382,14 €	5 983 158,43 €	5 852 293,86 €	5 700 889,36 €	-2,59 %

012 : Charges de personnel : 2 853 756,65 € soit 50,06 % des dépenses réelles.

Les charges de personnel sont en baisse de 4,21 % par rapport à 2019.

Au regard du contexte sanitaire et notamment la fermeture de certains services durant le confinement, les charges de personnel sont en deçà du montant prévisionnel.

011 : Charges à caractère général : 1 550 597,99 € soit 27,20 % des dépenses réelles.

Les charges à caractère général démontrent que la politique appliquée par la municipalité porte ses fruits, puisque ces dépenses restent stables sur la période, et sont en diminution de 7,45 % par rapport à 2019.

65 : Charges de gestion courante : 540 485,26 € soit 9,48 % des dépenses réelles.

Les autres charges de gestion courante sont quelque peu supérieures aux années précédentes, car une réorganisation du plan comptable pour le mandatement du service commun RH a été opéré sur cet exercice. Elles s'organisent comme suit pour 2020 :

Bénéficiaires	Montants
Elus	145 300 €
Fourrière	14 676 €
CCRC (Services commun RH + ADS)	110 043 €
Divers	3 216 €
CCAS	37 000 €
Subventions aux associations	219 009 €
Mission Locale	11 241 €

66 : Charges financières : 390 830,79 € soit 6,86 % des dépenses réelles.

Montants exprimés en milliers	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts	437 505 €	866 054 €	465 017 €	434 284 €	430 726 €	390 831 €

014 : Atténuation de produits : 348 152,52 € soit 6,11 % des dépenses réelles.

Ce chapitre est réparti comme suit : 292 219 € pour l'attribution de compensation, 35 811 € pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et 20 122,52 € pour le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU.

67 : Charges exceptionnelles : 12 269,07 € soit 0,22 % des dépenses réelles.

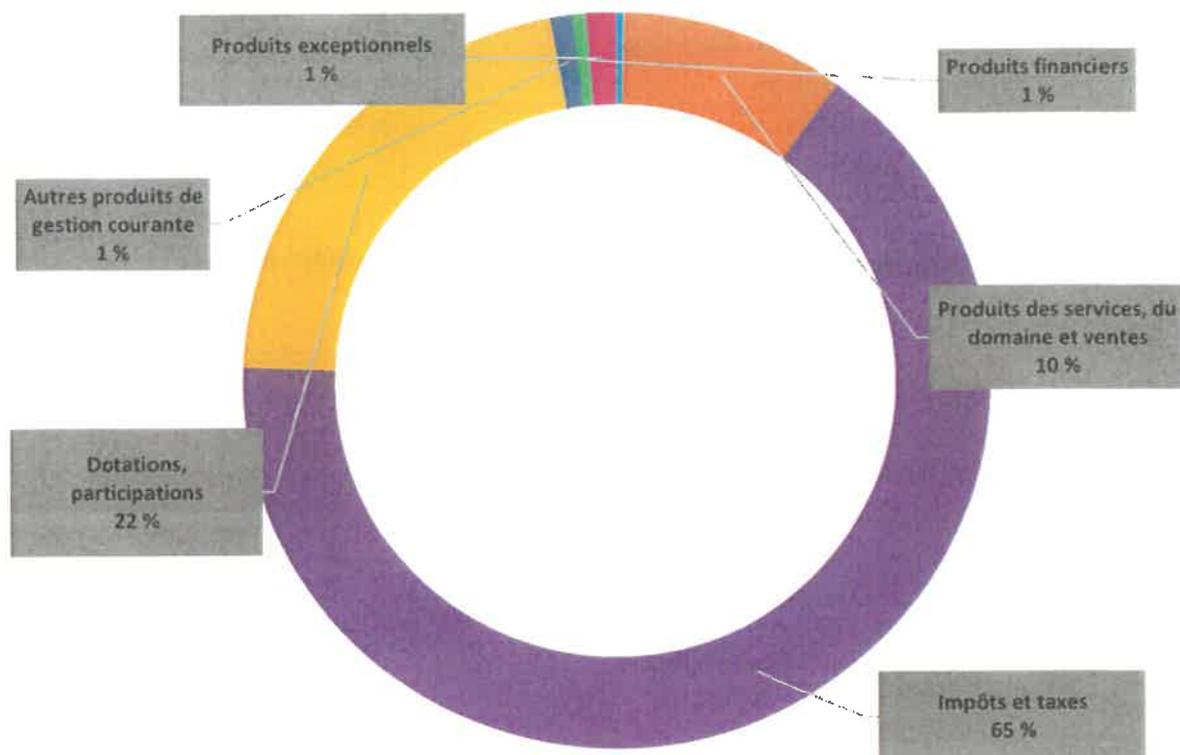
Elles correspondent à des annulations de titres, au versement de la subvention exceptionnelle à la commune du Teil suite au séisme et à l'achat des dictionnaires pour les élèves.

68 : Dotations aux provisions : 4 797,08 € soit 0,08 % des dépenses réelles.



LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau de présentation du Compte Administratif indique que les recettes réelles de fonctionnement pour 2020 sont de 7 075 832,53 €.



Evolution des recettes réelles entre 2015 et 2020 :

	EVOLUTION DU CA						%
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Atténuations de charges	77 145,48 €	76 884,27 €	44 063,37 €	87 460,25 €	44 958,30 €	25 057,16 €	-44,27%
Produits des services, du domaine et ventes	733 449,17 €	779 190,14 €	820 195,02 €	851 090,85 €	831 930,34 €	698 644,70 €	-16,02%
Impôts et taxes	4 312 159,56 €	4 366 188,53 €	4 454 080,65 €	4 493 970,44 €	4 579 128,13 €	4 631 561,41 €	1,15%
Dotations, participations	1 643 844,75 €	1 625 409,49 €	1 535 402,24 €	1 485 711,10 €	1 491 071,32 €	1 518 886,88 €	1,87%
Autres produits de gestion courante	81 027,66 €	70 647,25 €	161 118,67 €	84 660,46 €	92 407,40 €	70 502,70 €	-23,70%
Produits financiers	19 119,76 €	524 358,97 €	482 255,16 €	300 957,84 €	153 674,70 €	38 680,94 €	-74,83%
Produits exceptionnels	213 704,28 €	379 869,65 €	171 529,00 €	1 315 381,44 €	744 954,40 €	92 498,74 €	-87,58%
Reprises sur provisions	- €	- €	- €	75 000,00 €	- €	- €	-
TOTAL	7 080 450,66 €	7 822 548,30 €	7 668 644,11 €	8 694 232,38 €	7 938 124,59 €	7 075 832,53 €	-10,86 %

73 : Impôts et taxes : 4 631 561,41 € soit 65,46 % des recettes réelles de fonctionnement.

Bénéficiaires	Montants
Taxes foncières et habitations	4 142 871,00 €
Droits de place	8 242,98 €
Taxes sur les pylônes électriques	86 426,00 €
Taxe sur l'électricité	105 382,15 €
Droits de mutation	283 908,98 €
Autres taxes diverses	4 730,30 €

74 : Dotations, Subventions : 1 518 886,88 € soit 21,47 % des recettes réelles.

Bénéficiaires	Montants
Dotation Générale Forfaitaire (DGF)	857 866 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	186 935 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	125 979 €
FCTVA	4 270 €
Subventions Département	24 928 €
Subventions CAF	80 892 €
Autres attributions et participations (compensations exonérations TH + TF, aides du département...)	238 018 €

70 : Produits des services : 698 644,70 € soit 9,87 % des recettes réelles.

Ce chapitre se répartit principalement dans les lignes suivantes :

Bénéficiaires	Montants
Concessions cimetière	5 951 €
Redevances d'occupation du domaine public	14 972 €
Redevances Ecole de musique	33 302 €
Redevances Centre de Loisirs	181 740 €
Redevances Périscolaires	397 504 €
Redevances autres prestations de services	5 616 €
Mise à disposition du personnel CCAS	19 370 €
Mise à disposition de personnel facturée	40 189 €

77 : Produits exceptionnels : 92 498,74 € soit 1,31 % des recettes réelles.

76 : Produits financiers : 38 680,94 € soit 0,55 % des recettes réelles.

Ils sont constitués du versement du fond de soutien des emprunts toxiques (38 677,94 €) pour majeure partie.

75 : Autres produits de gestion courante : 70 502,70 € soit 1 % des recettes réelles.

Ils sont constitués essentiellement des revenus des immeubles (locations immobilières, salle des fêtes, CEP, minibus et jardins familiaux).

013 : Atténuation de charges : 25 057,16 € soit 0,35 % des recettes réelles.

Les atténuations de charges correspondent au remboursement des charges de maladie et maternité pour les agents municipaux.



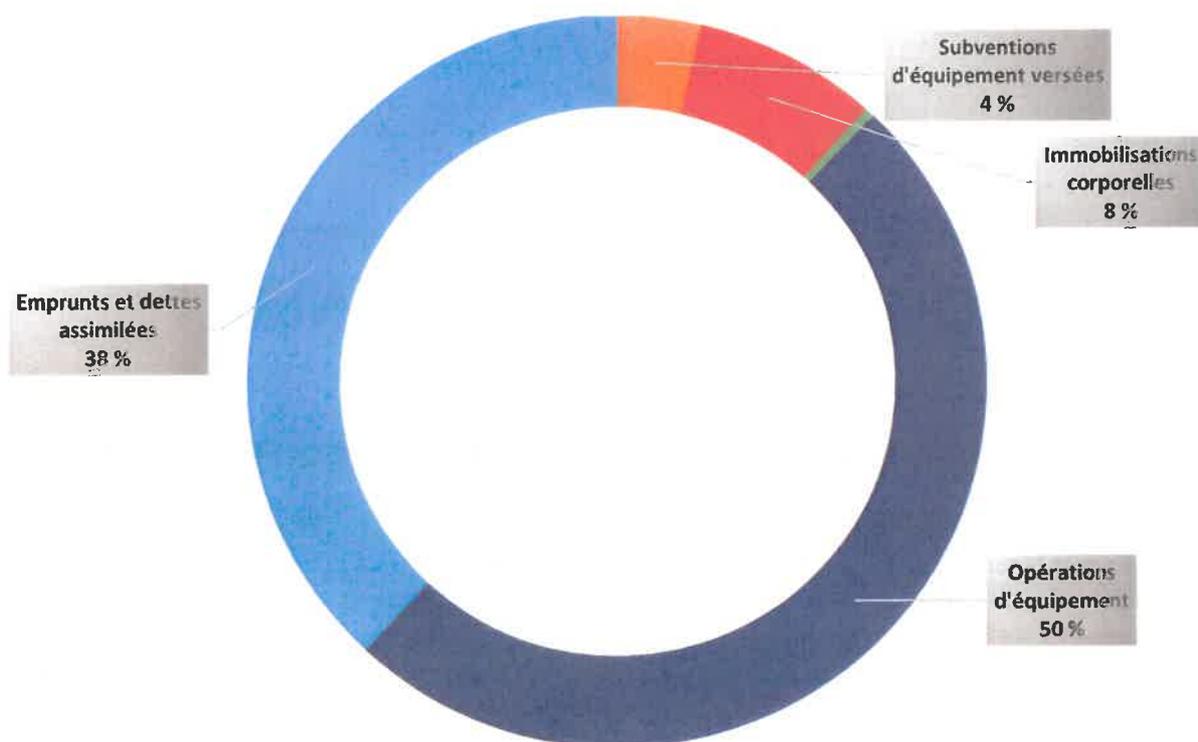
SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte administratif - Section d'investissement 2020

Dépenses		Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	660,00 €	13 Subventions d'investissement	245 178,23 €
204	Subventions d'équipement versées	86 663,16 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	190 765,72 €		
23	Immobilisations en cours	10 012,12 €		
	Opérations d'équipement	1 184 060,78 €		
	Total des dépenses d'équipement	1 472 161,78 €	Total des recettes d'équipement	245 178,23 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 946,57 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	315 652,74 €
13	Subventions d'investissement	- €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	905 350,50 €	27 Autres immobilisations financières	- €
			16 Emprunts	- €
			024 Produits des cessions d'immobilisations	- €
	Total des dépenses financières	924 297,07 €	Total des recettes financières	315 652,74 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 396 458,85 €	Total des recettes réelles d'investissement	560 830,97 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	79 822,34 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	523 838,30 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	79 822,34 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	523 838,30 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	001 Solde d'exécution positif reporté	1 116 829,46 €
	Total des déficits reportés	- €	Total des excédents reportés	1 116 829,46 €
	TOTAL	2 476 281,19 €	TOTAL	2 201 498,73 €

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2020 à 2 396 458,85 €.



Elles se décomposent en différents postes :

16 - Emprunts et dettes assimilées : 905 350,50 € soit 37,78 % des dépenses réelles.

C'est le plus important des chapitres des dépenses d'investissement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement en capital	971 607,90 €	903 352,38 €	899 046,90 €	914 578,87 €	918 496,82 €	1 473 645,64 €	865 866,72 €

21 - Immobilisations corporelles : 190 765,72 € soit 7,96 % des dépenses réelles.

Elles sont constituées principalement de :

Nature de la dépense	Montant € TTC
Travaux bâtiments (Mairie, Temple...)	74 556 €
Travaux de réseaux	46 454 €
Achats de matériel	34 155 €
Matériel de bureau et informatique	10 984 €
Autres immobilisations corporelles	21 618 €
Terrain nus	3 000 €

Les opérations d'équipement se montent à 1 184 060,78 € soit 49,41 % des dépenses réelles.

Les principales dépenses sont :

Nature de la dépense	Montant € TTC
CEP	54 737 €
Cimetière	3 960 €
Crèche	10 529 €
Espace Mialan	1 537 €
Equipements sportifs	85 253 €
Ecoles	102 676 €
Aménagement des bords du Mialan	102 865 €
Accessibilité ADAP (Ecoles, Gymnase, Hôtel de ville)	13 656 €
Tennis	808 847 €

204 -Subventions d'équipement versées : 86 663,16 € soit 3,62 % des dépenses réelles.

Elles sont composées principalement des conventionnements sans travaux pour 17 500 €, des factures du SDE concernant l'éclairage public pour 68 060,46 € et des subventions façades et récupérateurs d'eau pour 1 102,70 €.

23 - Immobilisations en cours : 10 012,12 € soit 0,42 % des dépenses réelles.

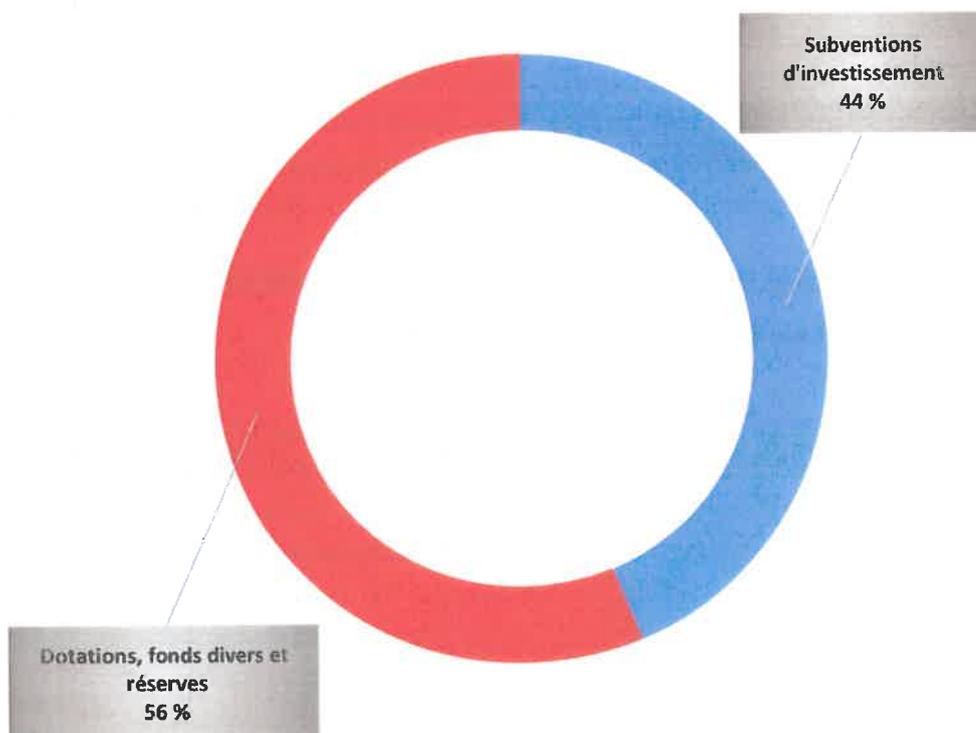
Ces dépenses sont principalement constituées des travaux pour la vidéoprotection et un dôme pour parking covoiturage.

20 - Immobilisations incorporelles : 660 € soit 0,03 % des dépenses réelles.



LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2020 à 560 830,97 €.



Elles se décomposent comme suit :

10 - Dotations, fonds divers et réserves : 315 652,74 € soit **56,28 %** des recettes réelles.

Ce chapitre est constitué du FCTVA (178 785 €) et de la taxe d'aménagement (136 867,74 €).

	2 014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CA	381 329,18 €	318 701,44 €	216 111,22 €	703 001,44 €	1 773 051,14 €	2 964 394,28 €	315 652,74 €

13 - Subventions d'investissement : 245 178,23 € soit **43,72 %** des recettes réelles.

Elles comprennent les éléments suivants :

	Montants
Vidéoprotection	90 129 €
Ecole de musique	15 000 €
Logements sociaux - CCRC	93 600 €
SDE	46 449 €



Edition de la situation budgétaire

Place de l'Hôtel de Ville 07130 Saint-Péray

SAINT - SAINT PERAY / 4DT - MAIRIE DE ST-PERAY / 2020

Critères de l'édition :

Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Ordre/réel : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Chapitre	N° Chapitre regr..	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	60			1 675 445,58 €	1 775 090,00 €	1 775 090,00 €	1 550 597,99 €
		6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	589 044,51 €	631 090,00 €	714 835,00 €	672 461,41 €
		60611	Eau et assainissement	134 733,99 €	120 000,00 €	115 000,00 €	111 288,26 €
		60612	Énergie - Électricité	36 402,02 €	40 000,00 €	41 050,00 €	37 545,51 €
		60622	Carburants	201 436,34 €	184 500,00 €	257 900,00 €	252 161,74 €
		60623	Alimentation	14 213,33 €	16 000,00 €	16 000,00 €	13 363,25 €
		60628	Autres fournitures non stockées	16 573,28 €	20 660,00 €	10 360,00 €	4 581,59 €
		60631	Fournitures d'entretien	2 386,81 €	2 830,00 €	2 755,00 €	697,06 €
		60632	Fournitures de petit équipement	13 785,34 €	21 000,00 €	25 000,00 €	24 300,80 €
		60633	Fournitures de voirie	77 591,33 €	90 200,00 €	112 410,00 €	97 116,46 €
		60636	Vêtements de travail	44 069,76 €	49 600,00 €	45 600,00 €	39 922,58 €
		6064	Fournitures administratives	44 069,76 €	49 600,00 €	45 600,00 €	39 922,58 €
		6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	9 724,46 €	10 200,00 €	9 800,00 €	7 014,43 €
		6067	Fournitures scolaires	11 717,13 €	12 000,00 €	12 000,00 €	9 995,89 €
		6068	Autres matières et fournitures	157,00 €	200,00 €	200,00 €	180,50 €
		61	Contrats de prestations de services	26 253,72 €	27 600,00 €	30 460,00 €	28 600,77 €
		6132	Locations immobilières	0,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	45 692,57 €
		6135	Locations mobilières	0,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	45 692,57 €
		61521	Terrains	457 979,57 €	565 300,00 €	518 450,00 €	435 798,07 €
		615221	Entretien et réparations bâtiments publics	10 686,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	10 296,00 €
		615228		28 966,17 €	31 500,00 €	34 000,00 €	33 728,35 €
				28 966,17 €	31 500,00 €	34 000,00 €	33 728,35 €
				56 463,46 €	55 200,00 €	58 950,00 €	57 462,15 €
				56 463,46 €	55 200,00 €	58 950,00 €	57 462,15 €
				114 003,10 €	130 000,00 €	107 200,00 €	85 291,86 €
				27 757,25 €	40 000,00 €	107 200,00 €	11 296,16 €
				27 757,25 €	40 000,00 €	21 000,00 €	11 296,16 €
				4 535,85 €	6 000,00 €	4 000,00 €	763,04 €

Chapitre	N° Chapitre régr.	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
			Entretien et réparations autres bâtiments	4 535,85 €	6 000,00 €	4 000,00 €	763,04 €
		615231		5 576,25 €	17 000,00 €	2 000,00 €	847,30 €
		615232	Entretien et réparations voiries	5 576,25 €	17 000,00 €	2 000,00 €	847,30 €
		61551	Entretien et réparations réseaux	43 272,55 €	50 000,00 €	48 400,00 €	41 696,07 €
		61558	Matériel roulant	43 272,55 €	50 000,00 €	48 400,00 €	41 696,07 €
		6156	Autres biens mobiliers	16 925,56 €	17 000,00 €	21 000,00 €	20 989,66 €
		6161	Maintenance	16 925,56 €	17 000,00 €	21 000,00 €	20 989,66 €
		6182	Assurance multirisques	7 960,03 €	8 400,00 €	5 350,00 €	1 909,99 €
		6184	Documentation générale et technique	7 960,03 €	8 400,00 €	5 350,00 €	1 909,99 €
		6188	Versements à des organismes de formation	97 623,34 €	105 100,00 €	110 500,00 €	104 651,03 €
		6225	Autres frais divers	97 623,34 €	105 100,00 €	110 500,00 €	104 651,03 €
		6226	Indemnités au comptable et aux régisseurs	23 639,60 €	20 000,00 €	20 000,00 €	17 711,38 €
		6227	Honoraires	23 639,60 €	20 000,00 €	20 000,00 €	17 711,38 €
		6228	Frais d'actes et de contentieux	2 313,08 €	2 400,00 €	2 400,00 €	1 561,80 €
		6231	Divers	2 313,08 €	2 400,00 €	2 400,00 €	1 561,80 €
		6232	Announces et insertions	18 257,33 €	31 000,00 €	31 000,00 €	6 158,66 €
		6236	Fêtes et cérémonies	18 257,33 €	31 000,00 €	31 000,00 €	6 158,66 €
		6237	Catalogues et imprimés	0,00 €	40 500,00 €	41 450,00 €	41 434,62 €
		6238	Publications	0,00 €	40 500,00 €	41 450,00 €	41 434,62 €
		6247	Divers	613 356,50 €	563 400,00 €	524 805,00 €	425 645,91 €
		6248	Transports collectifs	1 177,10 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
		6251	Divers	1 177,10 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
		6256	Voyages et déplacements	20 741,23 €	25 000,00 €	17 500,00 €	9 397,90 €
		6257	Missions	20 741,23 €	25 000,00 €	17 500,00 €	9 397,90 €
		6261	Réceptions	1 551,98 €	4 000,00 €	5 600,00 €	5 554,08 €
				1 551,98 €	4 000,00 €	5 600,00 €	5 554,08 €
				40 426,46 €	14 400,00 €	750,00 €	0,00 €
				40 426,46 €	14 400,00 €	750,00 €	0,00 €
				19 408,28 €	24 470,00 €	7 299,00 €	3 295,80 €
				19 408,28 €	24 470,00 €	7 299,00 €	3 295,80 €
				9 596,98 €	9 600,00 €	4 600,00 €	4 200,51 €
				9 596,98 €	9 600,00 €	4 600,00 €	4 200,51 €
				7 789,60 €	10 000,00 €	8 700,00 €	3 906,00 €
				7 789,60 €	10 000,00 €	8 700,00 €	3 906,00 €
				2 555,30 €	2 750,00 €	4 115,00 €	4 081,00 €
				2 555,30 €	2 750,00 €	4 115,00 €	4 081,00 €
				22,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
				22,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
				30 509,30 €	34 150,00 €	31 043,00 €	19 343,30 €
				30 509,30 €	34 150,00 €	31 043,00 €	19 343,30 €
				0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
				0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
				1 936,18 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 019,70 €
				1 936,18 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 019,70 €
				26,65 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
				26,65 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
				13 142,93 €	15 430,00 €	13 130,00 €	1 310,65 €
				13 142,93 €	15 430,00 €	13 130,00 €	1 310,65 €
				13 534,09 €	13 600,00 €	14 600,00 €	14 598,78 €

Chapitre	N° Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
			Frais d'affranchissement	13 534,09 €	13 600,00 €	14 600,00 €	14 586,78 €
		6262	Frais de télécommunications	27 969,98 €	30 000,00 €	32 440,00 €	32 295,19 €
		627	Services bancaires et assimilés	27 969,98 €	30 000,00 €	32 440,00 €	32 295,19 €
		6281	Concours divers (cotisations...)	244,07 €	300,00 €	300,00 €	137,82 €
		6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	2 760,80 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 084,82 €
		6283	Frais de nettoyage des locaux	948,44 €	1 000,00 €	1 000,00 €	948,44 €
		6285	Aux communes membres du GFP	81 770,52 €	89 700,00 €	89 700,00 €	87 640,51 €
		6286	A un GFP de rattachement	1,25 €	16 000,00 €	37 800,00 €	36 978,75 €
		6287	A d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	4 127,39 €
		6288	Autres services extérieurs	136 077,78 €	40 000,00 €	60 000,00 €	59 083,67 €
		63512	Taxes foncières	136 077,78 €	40 000,00 €	60 000,00 €	59 083,67 €
		637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	201 165,58 €	224 900,00 €	183 928,00 €	134 641,60 €
63				201 165,58 €	224 900,00 €	183 928,00 €	134 641,60 €
				15 065,00 €	15 300,00 €	17 000,00 €	16 692,60 €
				15 065,00 €	15 000,00 €	16 700,00 €	16 692,60 €
				0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
				0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
				2 979 217,52 €	3 050 000,00 €	3 045 200,00 €	2 853 756,65 €
62				411,54 €	2 000,00 €	9 100,00 €	9 036,78 €
			Personnel affecté par le GFP de rattachement	411,54 €	2 000,00 €	9 100,00 €	9 036,78 €
				411,54 €	2 000,00 €	9 100,00 €	9 036,78 €
63				41 835,23 €	44 000,00 €	67 000,00 €	56 759,18 €
			Versement de transport	5 273,60 €	5 300,00 €	21 300,00 €	20 306,86 €
			Cotisations versées au F.N.A.L.	5 273,60 €	5 300,00 €	21 300,00 €	20 306,86 €
				2 067,91 €	2 100,00 €	9 100,00 €	7 948,88 €
			Cotisations CNEPT et Centres de gestion	2 067,91 €	2 100,00 €	9 100,00 €	7 948,88 €
				29 445,56 €	31 000,00 €	31 000,00 €	23 816,70 €
			Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	29 445,56 €	31 000,00 €	31 000,00 €	23 816,70 €
				5 048,16 €	5 600,00 €	5 600,00 €	4 686,74 €
				5 048,16 €	5 600,00 €	5 600,00 €	4 686,74 €
				2 936 970,75 €	3 004 000,00 €	2 969 100,00 €	2 787 960,69 €
64				1 372 702,89 €	1 448 300,00 €	1 218 420,00 €	1 165 638,83 €
			Rémunération principale	1 372 702,89 €	1 448 300,00 €	1 218 420,00 €	1 165 638,83 €
				22 105,37 €	22 000,00 €	37 000,00 €	31 131,85 €
			NBI, SFT et indemnité de résidence	22 105,37 €	22 000,00 €	37 000,00 €	31 131,85 €
			Autres indemnités	104 701,61 €	100 000,00 €	267 400,00 €	267 389,64 €
				576 011,90 €	576 000,00 €	648 000,00 €	646 850,82 €
			Rémunérations	576 011,90 €	576 000,00 €	648 000,00 €	646 850,82 €
			Autres emplois d'insertion	10 496,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				10 496,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				16 592,98 €	16 600,00 €	16 600,00 €	12 120,73 €

Chapitre	N° Chapitre regr..	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
			Rémunérations des apprentis	16 592,98 €	16 600,00 €	16 600,00 €	12 120,73 €
		6451		316 093,72 €	330 000,00 €	257 100,00 €	171 761,16 €
		6453	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	316 093,72 €	330 000,00 €	257 100,00 €	171 761,16 €
		6454	Cotisations aux caisses de retraite	403 649,02 €	415 000,00 €	415 000,00 €	389 412,36 €
		6455	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	19 118,18 €	19 000,00 €	19 900,00 €	19 820,67 €
		6456	Cotisations pour assurance du personnel	83 638,82 €	59 000,00 €	59 000,00 €	58 602,44 €
		6457	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	0,00 €
		6475	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	397,00 €	700,00 €	700,00 €	0,00 €
		6488	Médecine du travail, pharmacie	397,00 €	700,00 €	700,00 €	0,00 €
			Autres charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73				325 437,00 €	335 000,00 €	355 200,00 €	348 152,52 €
		739115		0,00 €	0,00 €	20 200,00 €	20 122,52 €
		739211	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	0,00 €	20 200,00 €	20 122,52 €
		739223	Attributions de compensation	292 219,00 €	300 000,00 €	299 150,00 €	292 219,00 €
			Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	292 219,00 €	300 000,00 €	299 150,00 €	292 219,00 €
				33 218,00 €	35 000,00 €	35 850,00 €	35 811,00 €
				33 218,00 €	35 000,00 €	35 850,00 €	35 811,00 €
022				0,00 €	50 000,00 €	24 800,00 €	0,00 €
		022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	50 000,00 €	24 800,00 €	0,00 €
023				0,00 €	1 261 542,00 €	1 261 542,00 €	0,00 €
		023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 293 142,00 €	1 261 542,00 €	0,00 €
				0,00 €	1 293 142,00 €	1 261 542,00 €	0,00 €
				1 180 628,55 €	498 500,00 €	530 150,00 €	523 838,30 €
				727 131,16 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
67				727 031,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		6751	Valeurs comptables des immo cédées	727 031,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	100,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
				100,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
68				453 497,39 €	498 500,00 €	530 100,00 €	523 788,30 €
		6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	285 510,37 €	330 500,00 €	362 100,00 €	355 801,28 €
		6817	Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	285 510,37 €	330 500,00 €	362 100,00 €	355 801,28 €
		6862	Dotations aux amort. des charges financières à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				167 987,02 €	168 000,00 €	168 000,00 €	167 987,02 €
				167 987,02 €	168 000,00 €	168 000,00 €	167 987,02 €
65				437 448,67 €	574 750,00 €	579 550,00 €	540 485,26 €
		6531	Autres charges de gestion courante	120 739,79 €	121 500,00 €	121 500,00 €	120 074,00 €

Chapitre	N° Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
			Indemnités	120 739,79 €	121 500,00 €	121 500,00 €	120 074,00 €
		6533	Cotisations de retraite	10 819,16 €	10 500,00 €	16 900,00 €	16 854,59 €
		6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 340,22 €	2 497,00 €	9 997,00 €	8 371,55 €
		6535	Formation	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		6541	Créances admises en non-valeur	0,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
		65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	917,40 €	1 000,00 €	1 000,00 €	923,04 €
		65548	Autres contributions	3 094,40 €	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00 €
		6558	Autres contributions obligatoires	11 719,29 €	15 650,00 €	18 650,00 €	16 866,20 €
		657351	GFP de rattachement	0,00 €	130 000,00 €	126 400,00 €	110 043,44 €
		657362	CCAS	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
		6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	250 817,00 €	243 500,00 €	244 000,00 €	230 250,00 €
		65888	Autres	1,41 €	3,00 €	3,00 €	2,44 €
				1,41 €	3,00 €	3,00 €	2,44 €
	66			430 725,88 €	425 000,00 €	425 000,00 €	390 830,79 €
		66111	Intérêts réglés à l'échéance	430 725,88 €	425 000,00 €	425 000,00 €	390 830,79 €
		66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	367 903,21 €	385 000,00 €	362 430,00 €	333 272,08 €
		661121	Montant des ICNE de l'exercice	367 903,21 €	385 000,00 €	362 430,00 €	333 272,08 €
		666	Pertes de change	-7 039,89 €	0,00 €	0,00 €	-81 622,60 €
		6688	Autres	-7 039,89 €	0,00 €	0,00 €	-81 622,60 €
	67			4 019,21 €	13 500,00 €	13 500,00 €	12 269,07 €
		6713	Secours et dots	382,50 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		6714	Bourses et prix	2 277,71 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 155,17 €
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 359,00 €	8 000,00 €	1 000,00 €	113,90 €
		678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	68			0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	4 797,08 €
		6817	Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	4 797,08 €
			Edition de la situation budgétaire	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	4 797,08 €

Chapitre	N° Chapitre regr..	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
				7 032 922,41 €	8 014 982,00 €	8 015 032,00 €	6 224 727,66 €
				7 032 922,41 €	8 014 982,00 €	8 015 032,00 €	6 224 727,66 €

Edition de la situation budgétaire

SAINT - SAINT PERAY / 4DT - MAIRIE DE ST-PERAY / 2020

Critères de l'édition :

Section : Fonctionnement; Sens : Recette; Ordre/réel : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Chapitre	N° Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
002 - Résultat de fonctionnement reporté...	002			0,00 €	942 990,91 €	942 990,91 €	942 990,91 €
		002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	942 990,91 €	942 990,91 €	942 990,91 €
013 - Atténuations de charges	64			44 958,30 €	30 000,00 €	30 000,00 €	25 057,16 €
		6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	44 958,30 €	30 000,00 €	30 000,00 €	25 057,16 €
				44 958,30 €	30 000,00 €	30 000,00 €	25 057,16 €
042 - Opérations d'ordre de transfert ent...	72			37 788,73 €	79 850,00 €	79 850,00 €	79 822,34 €
		722	Immobilisations corporelles	5 020,16 €	30 000,00 €	30 000,00 €	29 997,29 €
				5 020,16 €	30 000,00 €	30 000,00 €	29 997,29 €
		7768	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	32 768,57 €	49 850,00 €	49 850,00 €	49 825,05 €
				32 540,27 €	39 500,00 €	39 500,00 €	39 483,78 €
		777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	228,30 €	10 350,00 €	10 350,00 €	10 341,27 €
				228,30 €	10 350,00 €	10 350,00 €	10 341,27 €
70 - Produits des services, du domaine ...	70			831 930,34 €	744 400,00 €	744 400,00 €	698 644,70 €
		70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 645,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 951,00 €
				6 645,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 951,00 €
		70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	16 326,37 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 738,46 €
				16 326,37 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 738,46 €
		70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	198,00 €	300,00 €	300,00 €	234,00 €
				198,00 €	300,00 €	300,00 €	234,00 €
		7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	33 756,70 €	33 500,00 €	33 500,00 €	33 302,00 €
				33 756,70 €	33 500,00 €	33 500,00 €	33 302,00 €
		70632	A caractère de loisirs	211 555,63 €	180 000,00 €	180 000,00 €	181 739,65 €
				211 555,63 €	180 000,00 €	180 000,00 €	181 739,65 €
		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	484 246,75 €	430 000,00 €	430 000,00 €	397 503,78 €
				484 246,75 €	430 000,00 €	430 000,00 €	397 503,78 €
		70688	Autres prestations de services	19 219,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €	5 616,00 €
				19 219,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €	5 616,00 €
		70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	18 620,58 €	20 000,00 €	20 000,00 €	19 370,38 €
				18 620,58 €	20 000,00 €	20 000,00 €	19 370,38 €
		70846	Au GFP de rattachement	41 362,31 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 189,43 €
				41 362,31 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 189,43 €
73 - Impôts et taxes	73			4 579 128,13 €	4 603 078,00 €	4 603 078,00 €	4 631 561,41 €
		73111	Taxes foncières et d'habitation	4 091 683,00 €	4 152 652,00 €	4 152 652,00 €	4 142 871,00 €
				4 091 683,00 €	4 152 652,00 €	4 152 652,00 €	4 142 871,00 €
		7318		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 683,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 683,00 €

Chapitre	N° Chapitre	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
			Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 683,00 €
	7336		Droits de place	12 824,24 €	7 500,00 €	7 500,00 €	8 242,98 €
	7343		Taxe sur les pylônes électriques	12 824,24 €	7 500,00 €	7 500,00 €	8 242,98 €
	7351		Taxe sur l'électricité	82 516,00 €	86 426,00 €	86 426,00 €	86 426,00 €
	7368		Taxe locale sur la publicité extérieure	102 811,18 €	100 000,00 €	100 000,00 €	105 382,15 €
	7381		Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	102 811,18 €	100 000,00 €	100 000,00 €	105 382,15 €
	7388		Autres taxes diverses	3 312,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €
				3 312,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €
				284 073,13 €	250 000,00 €	250 000,00 €	283 908,98 €
				284 073,13 €	250 000,00 €	250 000,00 €	283 908,98 €
				1 908,58 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 047,30 €
				1 908,58 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 047,30 €
74 - Dotations, subventions et participati...				1 491 071,32 €	1 465 786,00 €	1 465 786,00 €	1 518 886,88 €
	7411		Dotation forfaitaire	1 491 071,32 €	1 465 786,00 €	1 465 786,00 €	1 518 886,88 €
	74121		Dotation de solidarité rurale - DSR	854 091,00 €	857 866,00 €	857 866,00 €	857 866,00 €
	74127		Dotation nationale de péréquation	124 322,00 €	125 979,00 €	125 979,00 €	125 979,00 €
	744		FCTVA	187 297,00 €	186 935,00 €	186 935,00 €	186 935,00 €
	74712		Emplois d'avenir	187 297,00 €	186 935,00 €	186 935,00 €	186 935,00 €
	74718			6 359,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	4 270,00 €
	7472			2 938,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	7473			2 938,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	74748		Départements	998,88 €	16 110,00 €	16 110,00 €	51 888,83 €
	7478		Autres communes	998,88 €	16 110,00 €	16 110,00 €	51 888,83 €
	7482		Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
	74832		Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
	74834		Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	44 168,00 €	27 250,00 €	27 250,00 €	24 927,50 €
	74835		Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncier	44 168,00 €	27 250,00 €	27 250,00 €	24 927,50 €
	7484		Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	4 426,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 618,00 €
	7488		Dotation de recensement	4 426,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 618,00 €
			Autres attributions et participations	83 202,24 €	83 000,00 €	83 000,00 €	80 891,62 €
				83 202,24 €	83 000,00 €	83 000,00 €	80 891,62 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	248,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	248,00 €
				46 999,00 €	0,00 €	0,00 €	17 352,00 €
				46 999,00 €	0,00 €	0,00 €	17 352,00 €
				10 712,00 €	10 859,00 €	10 859,00 €	10 859,00 €
				10 712,00 €	10 859,00 €	10 859,00 €	10 859,00 €
				123 386,00 €	136 666,00 €	136 666,00 €	136 666,00 €
				123 386,00 €	136 666,00 €	136 666,00 €	136 666,00 €
				0,00 €	14 121,00 €	14 121,00 €	14 121,00 €
				0,00 €	14 121,00 €	14 121,00 €	14 121,00 €
				2 172,07 €	0,00 €	0,00 €	2 764,93 €
				2 172,07 €	0,00 €	0,00 €	2 764,93 €
				92 407,40 €	83 600,00 €	83 600,00 €	70 502,70 €
				92 407,40 €	83 600,00 €	83 600,00 €	70 502,70 €

Chapitre	N° Chapitre registr.	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
76 - Produits financiers		752	Revenus des immeubles	90 798,17 €	82 000,00 €	82 000,00 €	68 698,87 €
		757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 608,75 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 803,26 €
		7588	Autres produits divers de gestion courante	0,48 €	0,00 €	0,00 €	0,57 €
	76			153 674,70 €	38 677,00 €	38 677,00 €	38 680,94 €
		764	Revenus des valeurs mobilières de placement	153 674,70 €	38 677,00 €	38 677,00 €	38 680,94 €
		76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	765,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €
		7688	Autres produits financiers	38 677,94 €	38 677,00 €	38 677,00 €	38 677,94 €
77 - Produits exceptionnels				114 231,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		77		114 231,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				744 954,40 €	26 600,09 €	26 600,09 €	92 498,74 €
				4 894,64 €	26 600,09 €	26 600,09 €	92 498,74 €
				4 894,64 €	1 000,00 €	1 000,00 €	11 116,41 €
				727 131,16 €	1 000,00 €	1 000,00 €	11 116,41 €
		775	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	727 131,16 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
			Produits des cessions d'immobilisations	12 928,60 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
		7788	Produits exceptionnels divers	12 928,60 €	25 600,09 €	25 600,09 €	81 332,33 €
				7 975 913,32 €	25 600,09 €	25 600,09 €	81 332,33 €
				7 975 913,32 €	8 014 982,00 €	8 015 032,00 €	8 098 645,78 €
				7 975 913,32 €	8 014 982,00 €	8 015 032,00 €	8 098 645,78 €

Critères de l'édition :

Section : Investissement; Sens : Dépense; Ordre/réel : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Chapitre	Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
001	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement ...			275 178,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	275 178,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				275 178,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	020 - Dépenses imprévues (Investissement)			0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
			Dépenses imprévues (Investissement)	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
040	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			37 788,73 €	79 850,00 €	79 850,00 €	79 822,34 €
				32 768,57 €	49 850,00 €	49 850,00 €	49 825,05 €
			Départements	228,30 €	230,00 €	230,00 €	228,30 €
				228,30 €	230,00 €	230,00 €	228,30 €
			Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	10 120,00 €	10 120,00 €	10 112,97 €
				0,00 €	10 120,00 €	10 120,00 €	10 112,97 €
			Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées	32 540,27 €	39 500,00 €	39 500,00 €	39 483,78 €
				32 540,27 €	39 500,00 €	39 500,00 €	39 483,78 €
44 - Divers				608,13 €	1 000,00 €	1 000,00 €	301,12 €
			Constructions	608,13 €	1 000,00 €	1 000,00 €	301,12 €
REGIE - REGIE				4 412,03 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 696,17 €
			Constructions	4 412,03 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 696,17 €
				4 412,03 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 696,17 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves				6 250,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	18 946,57 €
			taxe aménagement	6 250,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	18 946,57 €
				6 250,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	18 946,57 €
13 - Subventions d'investissement				5 431,49 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
			Dotation d'équipement des territoires ruraux	5 431,49 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
				5 431,49 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées				1 507 375,91 €	989 500,00 €	989 500,00 €	905 350,50 €
			Emprunts en euros	1 507 375,91 €	989 500,00 €	989 500,00 €	905 350,50 €
				1 333 080,90 €	750 000,00 €	750 000,00 €	720 395,88 €
			Emprunts en devises	1 333 080,90 €	750 000,00 €	750 000,00 €	720 395,88 €
			Dépôts et cautionnements reçus	140 564,74 €	200 000,00 €	200 000,00 €	145 470,84 €
			Autres groupements	140 564,74 €	200 000,00 €	200 000,00 €	145 470,84 €
				1 190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				1 190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				32 540,27 €	39 500,00 €	39 500,00 €	39 483,78 €
				32 540,27 €	39 500,00 €	39 500,00 €	39 483,78 €
20 - Immobilisations incorporées				19 260,00 €	6 390,00 €	6 390,00 €	660,00 €
			Concessions et droits similaires	19 260,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	660,00 €
				19 260,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	660,00 €
				0,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	0,00 €
				0,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	0,00 €
				0,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	0,00 €

Chapitre	Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
204 - Subventions d'équipement versées	112 - ESPACE MIALAN	2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
		204111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
		2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	287 245,95 €	302 500,00 €	302 500,00 €	86 663,16 €
		2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	287 245,95 €	302 500,00 €	302 500,00 €	86 663,16 €
		2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		20421	Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		20422	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				69 887,39 €	220 600,00 €	220 600,00 €	68 060,46 €
				69 887,39 €	220 600,00 €	220 600,00 €	68 060,46 €
		21 - Immobilisations corporelles	100 - CEP	21318	Autres bâtiments publics	500,00 €	26 900,00 €
2151	Réseaux de voirie			500,00 €	26 900,00 €	26 900,00 €	238,70 €
21538	Autres réseaux			16 858,56 €	55 000,00 €	55 000,00 €	18 364,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques			16 858,56 €	55 000,00 €	55 000,00 €	18 364,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			1 077 970,96 €	2 645 527,00 €	4 052 037,00 €	1 348 019,52 €
2184	Mobilier			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				65 503,63 €	74 325,00 €	74 325,00 €	54 736,93 €
				63 076,87 €	62 800,00 €	62 800,00 €	47 102,64 €
				63 076,87 €	62 800,00 €	62 800,00 €	47 102,64 €
104 - HALTE-GARDERIE				2184	Mobilier	1 031,76 €	3 000,00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 395,00 €	8 525,00 €	8 525,00 €	5 463,40 €
				1 395,00 €	8 525,00 €	8 525,00 €	5 463,40 €
				1 477,50 €	47 800,00 €	47 800,00 €	10 528,47 €
		21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	43 300,00 €	37 500,00 €	3 314,40 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 500,00 €	7 300,00 €	7 215,07 €
		2184	Mobilier	1 477,50 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
				1 477,50 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
				4 247,65 €	6 900,00 €	6 900,00 €	1 536,77 €
				1 133,72 €	6 800,00 €	6 800,00 €	1 536,77 €
				1 133,72 €	6 800,00 €	6 800,00 €	1 536,77 €
		112 - ESPACE MIALAN		21784	Mobilier	0,00 €	100,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			967,20 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
				967,20 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €

Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
	2184	Mobilier	1 495,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	651,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
121 - EQUIPEMENTS SPORTIFS			74 550,73 €	295 400,00 €	295 400,00 €	85 253,28 €
	21318	Autres bâtiments publics	53 605,36 €	210 100,00 €	210 100,00 €	19 343,01 €
	2152	Installations de voirie	4 548,00 €	53 500,00 €	53 500,00 €	41 004,48 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	16 397,37 €	31 800,00 €	31 800,00 €	24 905,79 €
122 - ECOLES			123 473,33 €	124 600,00 €	124 600,00 €	93 484,92 €
	21318	Autres bâtiments publics	86 233,49 €	96 500,00 €	93 100,00 €	71 341,02 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	34 734,26 €	25 300,00 €	25 300,00 €	16 141,79 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 505,58 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 678,11 €
	2184	Mobilier	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €	3 324,00 €
131 - AMENAGEMENT BORDS DU MIA...			6 336,00 €	192 114,00 €	192 114,00 €	102 865,36 €
	21538	Autres réseaux	6 336,00 €	192 114,00 €	188 314,00 €	99 080,56 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €	3 784,80 €
132 - CHEMIN DU RHONE A MONNER...			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2111	Terrains nus	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
135 - TENNIS			171 716,30 €	1 110 200,00 €	1 110 200,00 €	808 847,07 €
	2152	Installations de voirie	171 716,30 €	1 110 200,00 €	1 110 200,00 €	808 847,07 €
44 - Divers			189 548,65 €	208 500,00 €	208 500,00 €	74 555,93 €
	21318	Autres bâtiments publics	189 548,65 €	208 500,00 €	208 500,00 €	74 555,93 €
45 - Divers			304 347,84 €	374 388,00 €	368 043,00 €	46 453,62 €
	2151	Réseaux de voirie	122 682,21 €	79 788,00 €	79 788,00 €	43 712,87 €
	21538	Autres réseaux	181 665,63 €	294 600,00 €	462 855,00 €	2 740,75 €
56 - Divers			136 709,33 €	196 300,00 €	196 300,00 €	66 756,17 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	32 214,04 €	97 800,00 €	97 800,00 €	34 154,88 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 424,46 €	40 000,00 €	40 000,00 €	10 983,60 €
	2184	Mobilier	12 657,43 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	48 413,40 €	57 000,00 €	57 000,00 €	21 617,69 €
59 - Divers			0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
	2111	Terrains nus	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
	2138	Autres constructions	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
			113 422,90 €	102 700,00 €	102 700,00 €	36 819,10 €

Chapitre	Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2318	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
100 - CEP		2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
101 - EXTENSION DU CIMETIERE		2318	Autres immobilisations corporelles	8 980,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	3 960,00 €
				8 980,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	3 960,00 €
122 - ECOLES		2313	Constructions	21 991,20 €	9 200,00 €	9 200,00 €	9 190,80 €
				21 991,20 €	9 200,00 €	9 200,00 €	9 190,80 €
133 - ACCESSIBILITE ADAP		2315	Installations, matériel et outillage techniques	23 934,66 €	60 000,00 €	60 000,00 €	13 656,18 €
				23 934,66 €	60 000,00 €	60 000,00 €	13 656,18 €
135 - TENNIS		2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 - Divers		2315	Installations, matériel et outillage techniques	58 517,04 €	20 000,00 €	20 000,00 €	10 012,12 €
				58 517,04 €	20 000,00 €	20 000,00 €	10 012,12 €
				3 329 864,16 €	4 150 967,00 €	5 857 477,00 €	2 476 281,19 €
				3 329 864,16 €	4 150 967,00 €	5 857 477,00 €	2 476 281,19 €

Edition de la situation budgétaire

Place de l'Hôtel de Ville 07130 Saint-Péray

SAINT - SAINT PERAY / 4DT - MAIRIE DE ST-PERAY / 2020

Critères de l'édition :

Section : Investissement; Sens : Recette; Ordre/réel : Réel et Ordre; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Chapitre	Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement...		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	360 319,46 €	1 116 829,46 €	1 116 829,46 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	360 319,46 €	1 116 829,46 €	1 116 829,46 €
024 - Produits de cessions		024	Produits de cessions	0,00 €	1 293 142,00 €	1 261 542,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		15182	Autres provisions pour risques	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
		192	Plus values sur cession	100,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
		2111	Terrains nus	143 031,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		261	Titres de participation	143 031,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2602	Frais réalisation doc. urbanisme	584 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		26031	Amortissements des frais d'études	584 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2604111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études	3 442,39 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 442,39 €
		2604133	Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	3 442,39 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 442,39 €
		26041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	8 341,20 €	9 000,00 €	9 000,00 €	8 341,20 €
		26041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	8 341,20 €	9 000,00 €	9 000,00 €	8 341,20 €
		26041562	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 678,90 €	1 000,00 €	1 000,00 €	620,35 €
		2604172	Autres EPL - Bâtiments et installations	1 678,90 €	1 000,00 €	1 000,00 €	620,35 €
		2604182	Autres org publics - Bâtiments et installations	808,43 €	1 000,00 €	1 000,00 €	808,43 €
		260421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	13 333,33 €
		260422	Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	13 333,33 €
		26051	Concessions et droits similaires	36 979,66 €	37 000,00 €	37 000,00 €	36 979,66 €
		26158		36 032,14 €	18 000,00 €	18 000,00 €	56 953,13 €
				7 466,67 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 466,67 €
				7 466,67 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 466,67 €
				7 056,01 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 056,01 €
				7 056,01 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 056,01 €
				913,03 €	1 000,00 €	1 000,00 €	719,19 €
				913,03 €	1 000,00 €	1 000,00 €	719,19 €
				23 665,56 €	26 000,00 €	26 000,00 €	25 390,03 €
				23 665,56 €	26 000,00 €	26 000,00 €	25 390,03 €
				1 711,20 €	12 000,00 €	12 000,00 €	11 341,20 €
				1 711,20 €	12 000,00 €	12 000,00 €	11 341,20 €
				76 027,99 €	85 000,00 €	91 600,00 €	84 809,52 €

Chapitre	Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves		28182	Autres installations, matériel et outillage techniques	76 027,99 €	85 000,00 €	91 600,00 €	84 809,52 €
		28183	Matériel de transport	30 223,39 €	28 000,00 €	53 000,00 €	27 124,75 €
		28184	Matériel de bureau et matériel informatique	21 955,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	34 810,42 €
		28188	Mobilier	15 113,20 €	14 000,00 €	14 000,00 €	13 224,40 €
		4817	Autres immobilisations corporelles	14 095,60 €	24 000,00 €	24 000,00 €	23 320,60 €
			Pénalités de renégociation de la dette	167 987,02 €	168 000,00 €	168 000,00 €	167 987,02 €
				167 987,02 €	168 000,00 €	168 000,00 €	167 987,02 €
				2 964 394,28 €	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	3 15 652,74 €
				2 964 394,28 €	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	3 15 652,74 €
				171 896,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	178 785,00 €
13 - Subventions d'investissement		10222	F.C.T.V.A.	171 896,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	178 785,00 €
		10226	Taxe aménagement	149 164,22 €	150 000,00 €	150 000,00 €	136 867,74 €
		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	149 164,22 €	150 000,00 €	150 000,00 €	136 867,74 €
				2 643 334,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				2 643 334,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				253 071,85 €	1 170 005,54 €	1 170 005,54 €	245 178,23 €
				100 694,74 €	228 300,00 €	228 300,00 €	158 729,23 €
				78 000,00 €	93 600,00 €	93 600,00 €	93 600,00 €
				78 000,00 €	93 600,00 €	93 600,00 €	93 600,00 €
				0,00 €	84 700,00 €	84 700,00 €	0,00 €
100 - CEP		13241	Communes membres du GFP	0,00 €	84 700,00 €	84 700,00 €	0,00 €
		1331	DETR - Dotation d'équip. territoires ruraux	5 431,49 €	0,00 €	0,00 €	63 129,23 €
		1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	5 431,49 €	0,00 €	0,00 €	63 129,23 €
		1343	P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	17 263,25 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
				11 830,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
				11 830,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
				11 830,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
112 - ESPACE MILAN		1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
121 - EQUIPEMENTS SPORTIFS		1328	Autres	0,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €
		1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
				0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
				0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €
				0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €
				50 564,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				50 564,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				50 952,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €
				0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €
122 - ECOLES		1331	DETR - Dotation d'équip. territoires ruraux	50 952,27 €	598 880,00 €	598 880,00 €	0,00 €
		1328	Autres	0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €
		1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	50 952,27 €	118 880,00 €	118 880,00 €	0,00 €
				39 030,00 €	140 825,54 €	140 825,54 €	88 449,00 €
				3 000,00 €	107 000,00 €	107 000,00 €	42 000,00 €
				36 030,00 €	33 825,54 €	33 825,54 €	46 449,00 €
				36 030,00 €	33 825,54 €	33 825,54 €	46 449,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		1322	Regions	3 000,00 €	107 000,00 €	107 000,00 €	42 000,00 €
		1328	Autres	36 030,00 €	33 825,54 €	33 825,54 €	46 449,00 €
				36 030,00 €	33 825,54 €	33 825,54 €	46 449,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €

Chapitre	Opération	N° Compte	Libellé Compte	Réalisé N-1	BP	Total Prévu	Réalisé
20 - Immobilisations incorporelles		1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				640,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des partici...		2031	Frais d'études	21 242,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				21 242,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres Immobilisations financières		261	Titres de participation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				26 716,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				26 716,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		276351	GFP de rattachement	26 716,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				26 716,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				4 446 693,62 €	4 150 967,00 €	5 857 477,00 €	2 201 498,73 €
				4 446 693,62 €	4 150 967,00 €	5 857 477,00 €	2 201 498,73 €



DELIBERATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ,déficit	Recettes,Excédent	Dépenses,Déficit	Recettes,Excédent	Dépenses,déficits	Recettes,Excédent
Résultats reportés	0,00	942 990,91	0,00	1 116 829,46	0,00	2 059 820,37
Opérations de l'exercice	6 224 727,66	7 155 654,87	2 476 281,19	1 084 669,27	8 701 008,85	8 240 324,14
Totaux	6 224 727,66	8 098 645,78	2 476 281,19	2 201 498,73	8 701 008,85	10 300 144,51
Résultats clôture	0,00	1 873 918,12	274 782,46	0,00	0,00	1 599 135,66
Besoin de Financement			274 782,46			
Excédent de financement			0,00			
Restes à réaliser			1 719 163,00	2 275 930,00		
Besoin de Financement			0,00			
Excédent de financement			556 767,00			
des restes à réaliser						
Besoin total de financement			0,00			
Excédent total de financement			281 984,54			
			€	au compte 1068 investissement RI		
			1 873 918,12	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté RF		
			274 782,46	au compte 001 Déficit d'investissement reporté DI		

annexe de libération n° 70-7021

LISTE DES ACQUISITIONS 2020 BUDGET GENERAL

VENDEUR	ACQUÉREUR	RÉF. CAD.	ADRESSE DU BIEN	SURFACE	PRIX	RÉDACTEUR DE L'ACTE	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE
NATURA' PRO COOPERATIVE	Commune	ZB 483 - ZB 485	Grand Champ	1 432 m ²	3 000 €	Me SEIGNOVERT	20/01/2020
COLOMBO Laure	Commune	A 1613 - A 1610 A 1615	Lorient Pré Neuf Perrier	925 m ²	150 €	Me SERPOLLET	31/07/2020
BEGUIN Jean-Paul	Commune	ZB 292	Chemin de la Pinatte	355 m ²	Acquisition à titre gratuit	Me COUDERC	17/09/2020

LISTE DES CESSIONS 2020 BUDGET GENERAL

VENDEUR	ACQUÉREUR	RÉF. CAD.	ADRESSE DU BIEN	SURFACE	PRIX	RÉDACTEUR DE L'ACTE	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE
Commune	COLOMBO Laure	A 1608 et A 1609	déclassement chemin rural quartier Lorient	1 523 m ²	150,00 €	Me SERPOLLET	31/07/2020

ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	0,00	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0	0	1,00	0,00	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0	0	1,00	-1	0,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0	0	1,00	0	1,00	POURVU	CONTRACTUEL	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0	0	1,00	0	1,00	POURVU	CONTRACTUEL	TC	35h00
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
CULTURELLE	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	B	1,00	0	0	1,00	0	0,30	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	6h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	1,00	0	0,50	POURVU	TITULAIRE	TNC	10h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	1,00	0	0,40	POURVU	TITULAIRE	TNC	8h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	1,00	0	0,45	POURVU	TITULAIRE	TNC	9h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	1,00	0	0,26	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	5h15
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	1,00	0	0,27	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	5h30

CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	0,95	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	19h
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	0,13	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	2h30
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	0,35	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	7h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0	0	0,36	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	7h15
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	16h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0	0	0,13	POURVU	TITULAIRE	TNC	2h30
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0	0	0,50	POURVU	TITULAIRE	TNC	10h00
MEDICO-SOCIALE	EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS CLASSE EX	A	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	INFIRMIERE CLASSE NORMALE	B	1,00	0	-1	0,00	VACANT	CONTRACTUEL	TNC	17h30
MEDICO-SOCIALE	PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	A	0,00	1	0	0,50	VACANT	CONTRACTUEL	TNC	17h30
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,90	POURVU	TITULAIRE	TNC	31h30

MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,87	POURVU	TITULAIRE	TNC	30h30
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,70	POURVU	TITULAIRE	TNC	24h30
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,84	POURVU	TITULAIRE	TNC	29h30
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,80	POURVU	STAGIAIRE	TNC	28h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	0,89	POURVU	TITULAIRE	TNC	31h00

TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	0	0,90	POURVU	TITULAIRE	TNC	31h30	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	-1	0,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0	-1	0,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	0,94	POURVU	TITULAIRE	TNC	33h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00	

TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,50	VACANT	TITULAIRE	TNC	17h30
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,90	POURVU	STAGIAIRE	TNC	31h30
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,34	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	11h46
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,22	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	7h47
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,44	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	15h14
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,16	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	5h32
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,16	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	5h32
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,29	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	10h02
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,48	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	16h16
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,18	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	6h14
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,31	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	10h44
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,39	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	13h30
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	0,86	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	30h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	1,00	VACANT	CONTRACTUEL	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0	0	1,00	0	0	0	1,00	POURVU	CONTRACTUEL	TC	35h00
										93,00				
										3				
										-4				
										TOTAL EFFECTIF ETP		73,99		



BUDGET PRIMITIF

2021

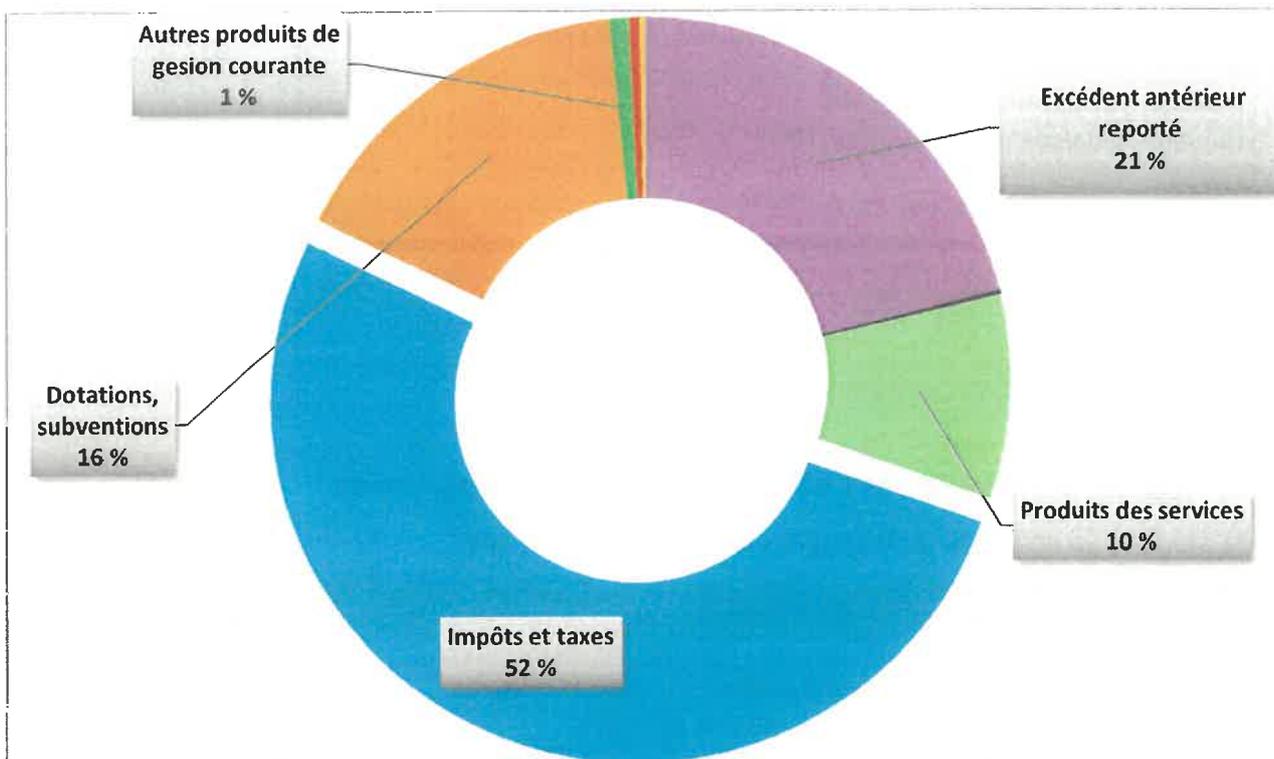
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de 2021 est équilibré à hauteur de 9 024 197,00 €, opérations d'ordres incluses.

Budget Primitif - Section de fonctionnement 2021

Dépenses		Recettes			
Opérations réelles		Opérations réelles			
011	Charges à caractère général	1 896 840,00 €	002	Excédent antérieur reporté	1 873 918,12 €
012	Charges de personnel	3 100 000,00 €	013	Atténuation de charges	20 000,00 €
014	Atténuations de produits	328 000,00 €	70	Produits des services	811 650,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	73	Impôts et taxes	4 606 652,00 €
65	Autres charges de gestion courante	549 153,00 €	74	Dotations, subventions	1 431 750,00 €
66	Charges financières	420 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	74 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	76	Produits financiers	38 677,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	26 599,88 €
			78	Reprises sur amortissements et provisions	- €
	<i>Sous-Total</i>	<i>6 355 993,00 €</i>		<i>Sous-Total</i>	<i>8 883 847,00 €</i>
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	570 000,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	140 350,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 098 204,00 €	043	Opération d'ordre intérieur section	- €
	<i>Sous-Total</i>	<i>2 668 204,00 €</i>		<i>Sous-Total</i>	<i>140 350,00 €</i>
	TOTAL	9 024 197,00 €		TOTAL	9 024 197,00 €

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



73 : Impôts et taxes : 4 606 652 € soit 51,85 % des recettes réelles.

Bénéficiaires	Montants
Taxes foncières et habitations	4 152 652,00 €
Droits de place	8 000,00 €
Taxes sur les pylônes électriques	87 000,00 €
Taxe sur l'électricité	100 000,00 €
Taxe emplacements publicitaires	3 500,00 €
Droits de mutation	250 000,00 €
Redevance CNR + Etat + Autre impôts	5 500,00 €

Les bases prévisionnelles des impôts locaux 2021 nous seront communiquées au 31/03/2021.

La réforme de la taxe d'habitation entraîne le gel de son taux d'imposition à celui de 2019, soit 18,75 % pour la commune.

Le coefficient de revalorisation des bases locatives est de 0,2 % en 2021.

002 : Excédent antérieur reporté : 1 873 918,12 € soit 21,09 % des recettes réelles.

Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement au compte administratif 2020 qui est reporté.

74 : Dotations, Subventions : 1 431 750 € soit 16,12 % des recettes réelles.

Elles se répartissent comme suit :

Dotation Générale Forfaitaire (DGF)	857 000,00 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	125 000,00 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	186 000,00 €
FCTVA	3 500,00 €
Subvention Etat	- €
Autres	4 500,00 €
Subventions Département	26 750,00 €
Subvention CAF	82 000,00 €
Autres attributions et participations	147 000,00 €

70 : Produits des services : 811 650 € soit 9,14 % des recettes réelles.

Ce chapitre se compose principalement des lignes suivantes :

Bénéficiaires	Montants
Concessions cimetièrre	6 000,00 €
Redevance d'occupation du domaine public	14 000,00 €
Redevances et droits des services à caractère de loisirs	185 000,00 €
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	34 000,00 €
Redevances et droits des services périscolaires (Garderie, cantine, Crèche)	500 000,00 €
Autres prestations de services (minibus, fête des vins, rires et magie, foulées de Noël)	12 650,00 €
Mise à disposition de personnel facturée (CCAS, Piscine/Médiathèque)	60 000,00 €

75 : Autres produits de gestion courante : 74 600 € soit 0,84 % des recettes réelles.

Dans ce chapitre sont inscrits les revenus des loyers immobiliers, des locations des minibus, des locations de la salle des fêtes, des salles du CEP et des jardins familiaux.

76 : Produits financiers : 38 677 € soit 0,44 % des recettes réelles.

Ce chapitre enregistre le fond de soutien des emprunts toxiques (38 677 €).

77 : Produits exceptionnels : 26 599,88 € soit 0,30 % des recettes réelles.

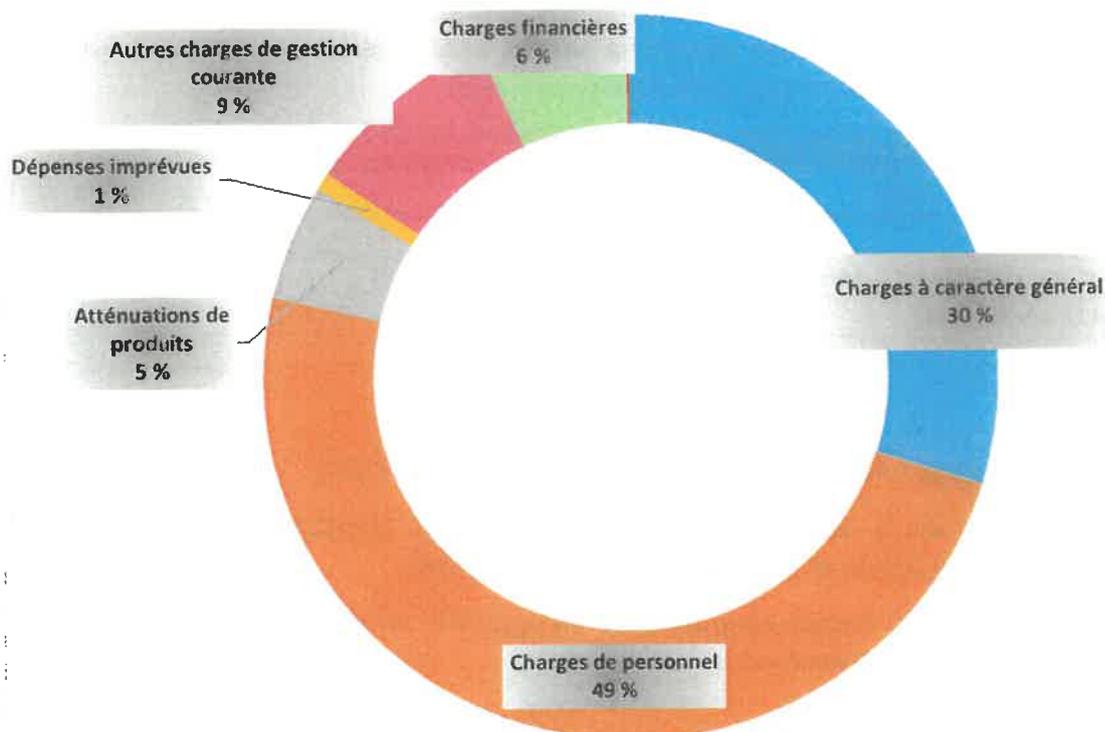
Ce chapitre regroupe les recettes exceptionnelles et les dons de personnes extérieures.

013 : Atténuation de charges : 20 000 € soit 0,23 % des recettes réelles.

Les atténuations de charges correspondent au remboursement des charges de maladie et maternité pour les agents municipaux.



LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



012 - Charges de personnel : 3 100 000 € soit 48,77 % des dépenses réelles.

Certains éléments de contexte sont à prendre en compte dans les inscriptions budgétaires 2021, car ils ont un impact sur la masse salariale :

- Mise en place de l'indemnité de fin de contrat (pour les contrats d'un an ou moins signé après le 1^{er} janvier 2021).
- Augmentation du taux d'accident de travail (AT) pour les contractuels (1,76 % au lieu de 1,54 %).
- Augmentation du SMIC et des grilles indiciaires (pour les premiers grades des cadres d'emploi de catégorie C).
- Prise en compte du « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).
- Arrivées/départs de personnel.

Néanmoins, la masse salariale reste contenue depuis plusieurs années.

011 - Charges à caractère général : 1 896 840 € soit 29,84 % des dépenses réelles.

Les crédits sont supérieurs à ceux inscrits au BP 2020, car nous avons tenu compte de l'impact de la crise sanitaire vu que le budget avait été voté en juillet.

A noter que l'ensemble des dépenses sont contenues pour être inférieures au BP 2019. La dépense pour l'adhésion au CNAS est nouvellement inscrite pour 18 000 €.

65 - Charges de gestion courante : 549 153 € soit 8,64 % des dépenses réelles.

Dans ce chapitre figure notamment les indemnités des élus, les admissions en non-valeur, ainsi que les participations à la fourrière animalière, aux charges scolaires des enfants d'autres communes, les charges mutualisées comme le service ADS et le service commun RH et les subventions aux associations qui sont détaillées comme suit :

Intitulés	Montants
Subventions aux associations	24 000,00 €
Subvention OGEC	130 000,00 €
Subventions aux associations sportives	67 000,00 €
Subvention Mission locale	11 500,00 €

66 - Charges financières : 420 000 € soit 6,61 % des dépenses réelles.

Il s'agit des intérêts de la dette (350 000 €) et des autres charges financières liées aux emprunts, comme la provision pour perte de change (70 000 €).

Malgré la conclusion d'un nouvel emprunt pour l'acquisition du château de Beauregard, les charges financières n'augmentent pas.

014 - Atténuation de produits : 328 000 € soit 5,16 % des dépenses réelles.

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation pour 293 000 € et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 35 000 €.

Cette année la commune n'aura pas à s'acquitter de la loi SRU.

022 – Dépenses imprévues : 50 000 € soit 0,79 % des dépenses réelles.

67 - Charges exceptionnelles : 7 000 € soit 0,11 % des dépenses réelles.

68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 5 000 € soit 0,08 % des dépenses réelles.



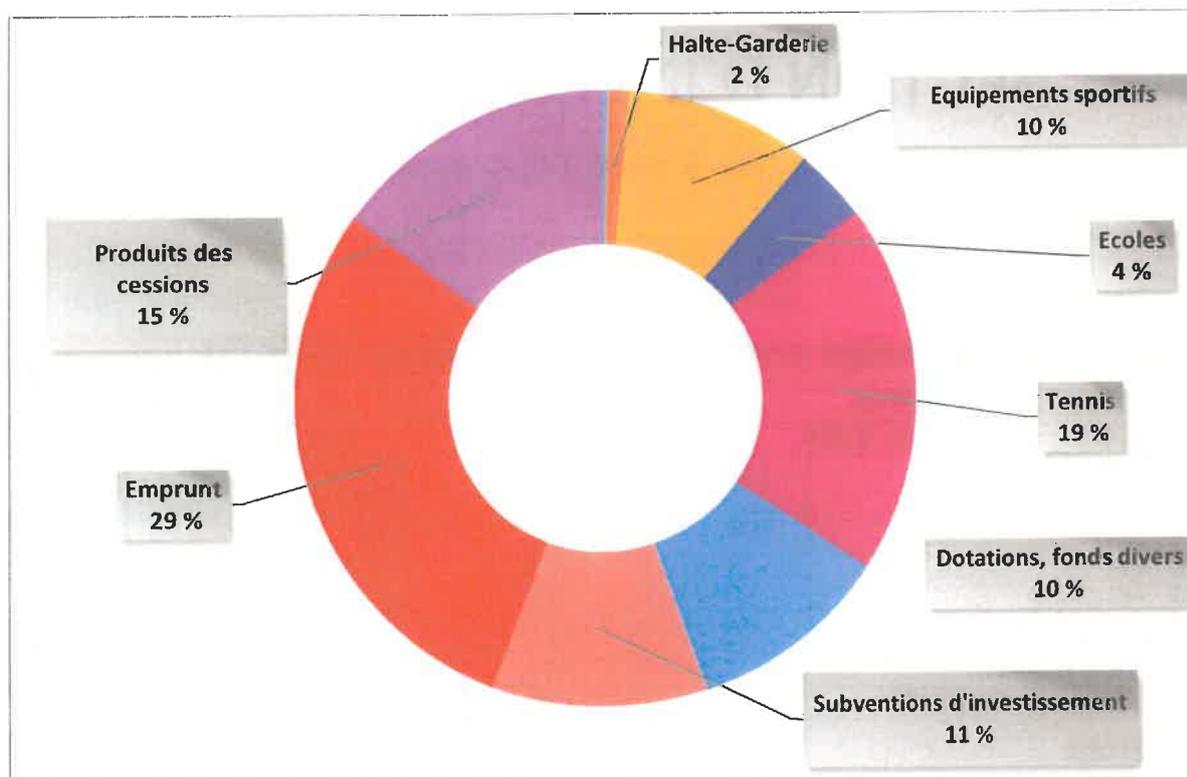
SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 5 925 149 €, écritures d'ordre et restes à réaliser compris.

Budget primitif - Section d'investissement 2021

Dépenses		Recettes			
Opérations réelles		Opérations réelles			
001	Déficit reporté	274 782,46 €	001	Excédent antérieur reporté	- €
020	Dépenses imprévues	208 153,54 €	100	CEP	12 000,00 €
100	CEP	36 000,00 €	104	Halte-Garderie	33 300,00 €
101	Cimetière	42 540,00 €	112	espace Mialan	- €
104	Halte-Garderie	68 350,00 €	121	Equipements sportifs	310 000,00 €
112	Espace Mialan	3 600,00 €	122	Ecoles	127 500,00 €
121	Equipements sportifs	758 200,00 €	135	Tennis	633 980,00 €
122	Ecoles	433 208,37 €	10	Dotations, fonds divers	340 000,00 €
131	Aménagement bords du Mialan	131 000,00 €	13	Subventions d'investissement	361 215,00 €
132	Chemin du Rhône à Monneron	10 000,00 €	16	Emprunt	950 000,00
133	Accessibilité ADAP	46 343,82 €	26	Participation et créances rattachées à des participations	- €
135	Tennis	332 902,93 €	27	Autres immobilisations financières	- €
10	Dotations, fonds divers	- €	024	Produits des cessions	488 950,00 €
13	Subventions d'investissement	- €			
16	Emprunts et dettes	1 030 000,00 €			
20	Immobilisations incorporelles	41 200,00 €			
204	Subventions équipement versées	311 700,00 €			
21	Immobilisations corporelles	1 977 830,00 €			
23	Immobilisations en cours	78 987,88 €			
	<i>Sous-Total</i>	<i>5 784 799,00 €</i>		<i>Sous-Total</i>	<i>3 256 945,00 €</i>
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre			
040	Transfert entre sections	140 350,00 €	040	Transfert entre sections	570 000,00 €
			021	Virement section fonctionnement	2 098 204,00 €
	<i>Sous-Total</i>	<i>140 350,00 €</i>		<i>Sous-Total</i>	<i>2 668 204,00 €</i>
TOTAL	5 925 149,00 €		TOTAL	5 925 149,00 €	

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



16 - Emprunt : 950 000 € soit 29,17 % des recettes réelles.

Un emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale afin de permettre l'acquisition du Château de Beauregard.

135 - Tennis : 633 980 € soit 19,47 % des recettes réelles.

Les subventions demandées auprès du département et de la Région ont été inscrites en restes à réalisés, car non perçues sur l'exercice 2020.

Le reversement de la subvention du Tennis club pour 64 000 € vient s'ajouter aux recettes prévues pour l'opération des tennis couverts.

024 - Produits des cessions : 488 950 € soit 15,01 % des recettes réelles.

Ils sont constitués des terrains de la déviation RD 86 et de l'immeuble sis chemin du mois de mai.

13 - Subventions d'investissement : 361 215 € soit 11,09 % des recettes réelles.

Dans ce chapitre sont inscrites toutes les subventions qui ont été demandés pour la réalisation des investissements relatifs aux aménagements des voies douces et à la vidéoprotection, les restes à réaliser (RAR) concernant la chapelle du Prieuré et l'amélioration thermique de la Mairie, ainsi que les PVR.

10 - Dotations, fonds divers : 340 000 € soit 10,44 % des recettes réelles.

Intitulés	Montants
FCTVA	190 000 €
Taxe aménagement	150 000 €

121 – Equipements sportifs : 310 000 € soit 9,52 % des recettes réelles.

Il s'agit des subventions demandées pour la création du Bowl, ainsi que des RAR pour l'extension du gymnase.

122 – Ecoles : 127 500 € soit 3,91 % des recettes réelles.

Sont inscrites les subventions demandées pour le changement des menuiseries et la végétalisation des cours.

104 – Halte - Garderie : 33 300 € soit 1,02 % des recettes réelles.

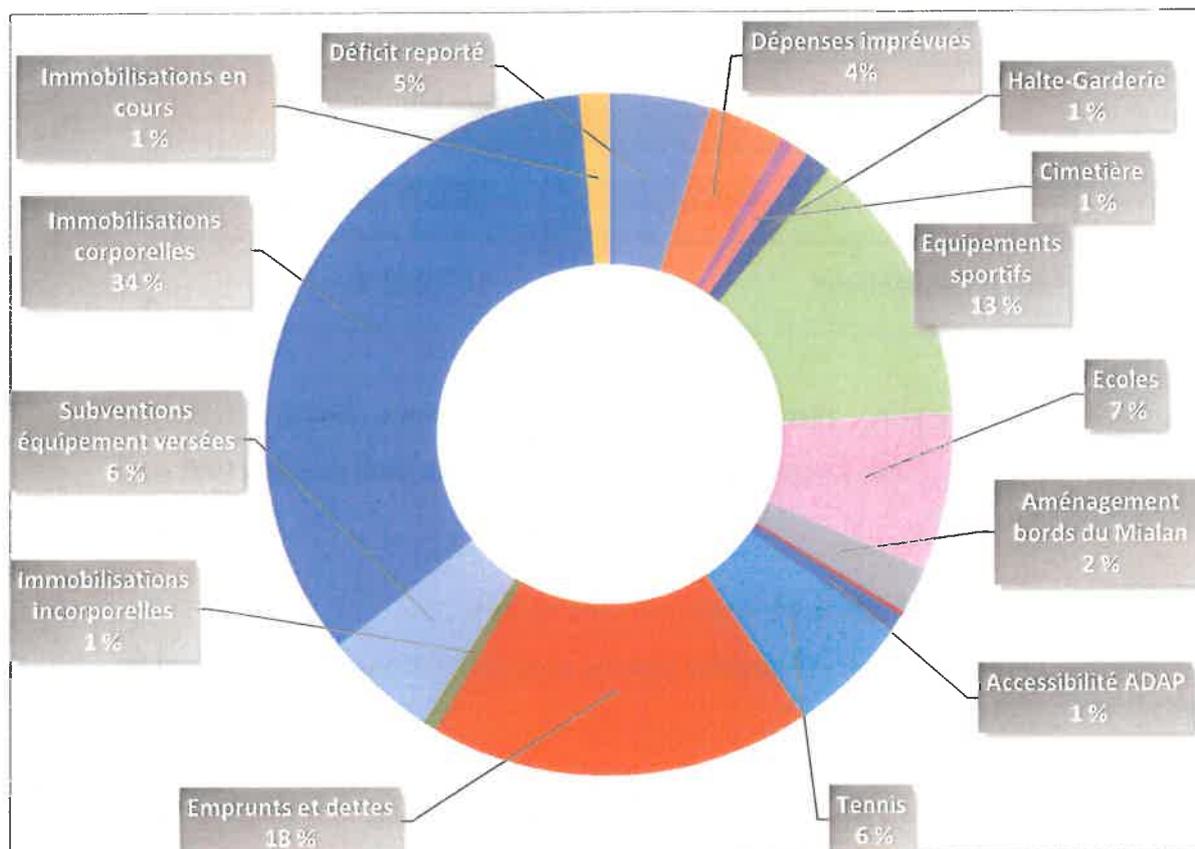
L'inscription au BP 2021 est constituée des subventions demandées pour les différents aménagements intérieurs.

100 – Cep : 12 000 € soit 0,37 % des recettes réelles.

Il s'agit des RAR pour l'amélioration thermique des salles de danse.



LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



21 : Immobilisations corporelles : 1 977 830 € soit 34,19 % des dépenses réelles.

Intitulés	Montants
Terrains nus	5 000 €
Autres constructions (Beauregard)	950 000 €
Autres bâtiments publics	352 830 €
Réseaux de voirie	89 721 €
Autres réseaux (extension réseaux électriques...)	263 579 €
Autres installations, matériel et outillage Technique (Fontaine Place Forot, matériel ST, défibrillateurs...)	117 330 €
Matériel de bureau et matériel informatique	45 310 €
Mobilier	61 334 €
Autres immobilisations corporelles	69 226 €
Matériel de transport	23 500 €

Opérations de travaux sur l'exercice budgétaire : 1 862 145,12 € soit 32,19 % des dépenses réelles.

Chapitres	Intitulés	Montants
100	CEP	36 000,00 €
101	Cimetière	42 540,00 €
104	Halte-Garderie	68 350,00 €
112	Espace Mialan	3 600,00 €
121	Equipements sportifs	758 200,00 €
122	Ecoles	433 208,37 €
131	Aménagement bords du Mialan	131 000,00 €
132	Chemin du Rhône à Monneron	10 000,00 €
133	Accessibilité ADAP	46 343,82 €
135	Tennis	332 902,93 €

16 : Emprunts et dettes : 1 030 000 € soit 17,81 % des dépenses réelles.

Il s'agit ici des sommes affectées au remboursement du capital des emprunts en cours, ainsi que la participation due au SDE.

204 : Subventions équipement versées : 311 700 € soit 5,39 % des dépenses réelles.

Ce chapitre contient les dépenses nécessaires aux conventionnements sans travaux et aux subventions façades et récupérateurs d'eau, ainsi que les dépenses relatives aux éclairages publics payées au SDE, afin qu'elles soient amorties.

001 : Déficit reporté : 274 782,46 € soit 4,75 % des dépenses réelles.

020 : Dépenses imprévues : 208 153,54 € soit 3,60 % des dépenses réelles.

23 : Immobilisations en cours : 78 987,88 € soit 1,37 % des dépenses réelles.

Renforcement de la vidéoprotection.

20 : Immobilisations incorporelles : 41 200 € soit 0,71 % des dépenses réelles.

Plateforme numérique.







**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

le 13 janvier 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES LA LOIRE

Pôle Ressources et Gestion État

Pôle d'évaluation domaniale

11 rue Mi-carême – BP 502

Téléphone : 04 77 47 86 98

Mél. : ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Chantal CHALAYE

Téléphone : 04 77 47 85 96

courriel : chantal.chalaye1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf DS : 3181410

Réf Lido : 2020-07281V1506

**COMMUNAUTE DES COMMUNES RHONE
CRUSSOL**

1278 RUE HENRI DUNANT - BP 249

07502 GUILHERAND GRANGES CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : BUREAU

ADRESSE DU BIEN : SAINT PERAY, 1 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

VALEUR VÉNALE : 150 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté de communes RHÔNE CRUSOIL

affaire suivie par : Eddy VOLTOLIN

2 - DATE

de consultation : 18/12/2020

de réception : 18/12/2020

de visite : 12/01/2021

de dossier en état : 18/12/2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Estimation d'un local à usage de bureau

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : AD 121

Descriptif : sur la commune de SAINT PERAY, 1 Rue de la République à l'angle du Quai Jules Bouvat

Locaux au rez-de-chaussée d'une copropriété construite en 1994, dans lequel était précédemment installé l'Office du Tourisme Rhône Crussol.

- Lot 20: Un local situé au rez-de-chaussée dans la partie centrale du bâtiment coté Est comprenant une entrée à usage d'accueil du public, couloir de circulation distribuant quatre alcôves à usage de bureaux, dégagement, lingerie, toilettes, placards. Superficie Lot Carrez: 121,60m². Bon état (rénovation récente).
- Lot 49: Une chaufferie située au sous-sol portant le numéro 19 au plan du sous-sol



5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : commune de SAINT PERAY

Situation d'occupation : libre

Origine de propriété : acte d'acquisition du 30/09/2004 pour 87 000 €.

6 - URBANISME - RÉSEAUX

Zone UA au PLU

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La commune de SAINT PERAY souhaite céder ce bien gratuitement à la Communauté de Commune RHONE CRUSSOL au motif que la Communauté de Communes a pris en charge la totalité des échéances du prêt contracté par la commune pour l'acquisition et a assuré les travaux de rénovation effectués. l'accord négocié entre les parties ne relève pas de la compétence du Pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de cette partie du tènement, des cessions de même valeur dans un environnement immédiat et des éléments de contexte,

la valeur vénale du bien est estimée à 150 000 €.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

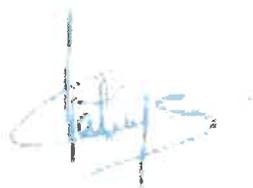
Un an.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation



Chantal CHALAYE
L'inspectrice des Finances publiques



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE CITERNE D'EAU

ENTRE :

La Ville de **SAINT-PERAY**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur **Jacques DUBAY**, autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2021,

D'une part,

ET :

L'association **YAPLUKA**, représentée par Monsieur **Thomas RAOULX**,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'une citerne de stockage d'eau de pluie (d'une capacité de 15 m³) par la ville de SAINT-PERAY au profit de l'association YAPLUKA, dans le cadre de l'exploitation de jardins partagés, quartier Costebelle.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

La commune s'engage à mettre à disposition de l'association YAPLUKA une citerne d'eau en bon état de propreté et de fonctionnement.

La collectivité a un droit d'accès, de regard et de contrôle sur le matériel prêté quant à son bon usage, sous réserve d'en prévenir au préalable l'utilisateur.

L'association s'engage à fournir, pour rester annexé à la présente, l'accord formalisé avec le propriétaire des lieux où sera installée la citerne. Il portera autorisation expresse de les occuper et d'y déposer ladite citerne, précision faite que cette formalité est un préalable indispensable à la mise en application de la convention.

La commune se dégage de de toute responsabilité quant l'occupation du terrain ainsi mis disposition de l'association.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité du matériel remis. Il en assure le bon état de fonctionnement et l'entretien.

Il est seul responsable de tous les dégâts causés.

Il n'a pas le droit de prêter, céder ou louer le matériel considéré.

Une attestation d'assurance en cours de validité devra être produite lors de l'installation de la citerne.

ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire sera réalisé lors de l'installation et l'enlèvement de la citerne.

ARTICLE 4 : CLAUSES FINANCIERES

La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Les frais de fonctionnement et d'entretien sont pris en charge par l'utilisateur.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée de 2 ans, reconductible tacitement.

Chaque partie aura la faculté de la dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception en observant un préavis légal de 3 mois, à n'importe quel moment, sans être tenue par le terme tacite ou express de la convention.

ARTICLE 6 : REGLEMENT-LITIGES

Toute difficulté ou litige relatif à l'exécution de la présente convention qui ne pourrait faire l'objet d'un règlement amiable sera porté devant le Tribunal Administratif de LYON, 184 rue Duguesclin, 69 006 LYON.

Fait en trois exemplaires à SAINT-PERAY, le

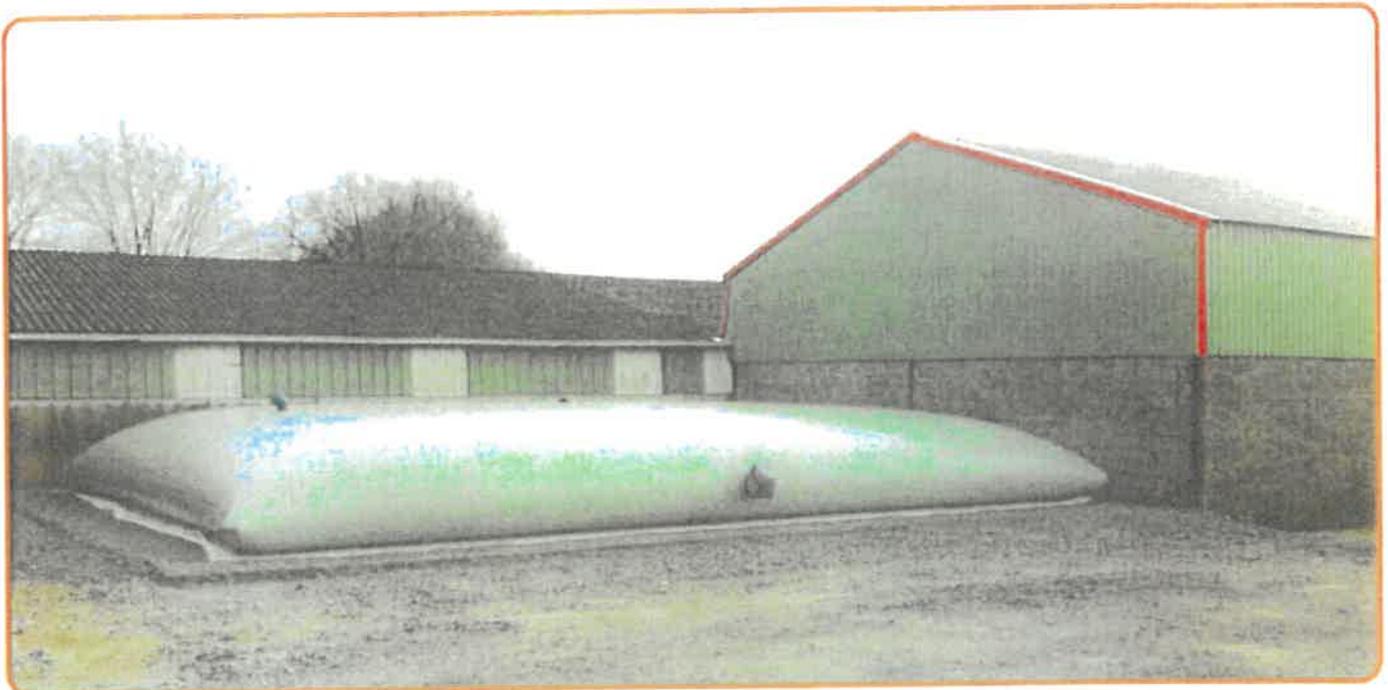
Le Représentant de l'association YAPLUKA

Le Maire de la Ville de SAINT-PERAY

Thomas RAOULX

Jacques DUBAY

NOTICE DE POSE CITERNES SOUPLES



TYPES DE LIQUIDES CONCERNÉS

**EAU - EAU DE PLUIE - EAU DE FORAGE
EAU DE SOURCE - EAU DE RIVIÈRE**



CONVENTION

Entre :

**La commune de St PERAY, représentée par
Monsieur Le Maire.**

Et

**Les Associations TREMPLIN ENVIRONNEMENT et TREMPLIN INSERTION
CHANTIERS, représentées par
Monsieur Félix PELAEZ en qualité de Directeur Général.**

Article 1 : **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la définition d'intervention d'une **brigade verte** sur la commune de St PERAY.

Ces activités génératrices de liens sociaux, ont pour objectif de faciliter l'insertion de personnes en difficultés, par des travaux d'intérêt collectif.

Article 2 : **DEFINITION DE LA MISSION**

La commune s'engage à fournir 12 semaines de travail entre le **1^{er} Mars et le 31 Décembre 2021** à **TREMPLIN ENVIRONNEMENT ou TREMPLIN INSERTION CHANTIERS**, dans le cadre d'une brigade verte. Un planning établira le programme des travaux qui sera fixé par un avenant à la présente convention.

Article 3 : **CONDITION D' EXECUTION**

Les tâches sont organisées à la convenance des Associations **TREMPLIN ENVIRONNEMENT ou TREMPLIN INSERTION CHANTIERS** en accord avec la commune, dans les conditions et rythmes qui leur permettront d'assurer un état de propreté satisfaisant des espaces et lieux concernés, (la commune assurera les relations et les accords avec les propriétaires riverains).

Article 4 : PUBLIC

Les **ASSOCIATIONS TREMPLIN ENVIRONNEMENT** ou **TREMPLIN INSERTION CHANTIERS** mettent en place **une équipe de travail** intervenant du lundi matin au vendredi midi et encadrée par un **chef d'équipe**.

Article 5 : DEROULEMENT

La commune, pour la durée de la présente convention, **désignera les ouvrages ainsi que le correspondant de la commune**.

Un représentant de la **commune de St PERAY** procédera, selon un rythme, (à préciser), au contrôle de la qualité du service rendu.

Article 6 : MOYEN MATERIEL ET FINANCIER

Cette action s'intègre avant tout dans une mission d'insertion destinée à favoriser le retour ou l'accès à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.

La commune s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement, pour un montant de subvention de **2495 euros (deux mille quatre cent quatre vingt quinze euros)** par semaine de travail pour des travaux supports de débroussaillage ou **2933 euros (deux mille neuf cent trente trois euros)** pour des travaux supports de maçonnerie.

Le règlement s'effectuera à l'issue des travaux effectués mensuellement de la présente convention.

Article 7 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée de **12 semaines**.

Fait à Tournon, le 26/02/2021.

Monsieur Le Maire

Jacques DUBAY

Le Directeur Général de TREMPLIN
ENVIRONNEMENT et TREMPLIN
INSERTION CHANTIERS,
Monsieur Félix PELAEZ

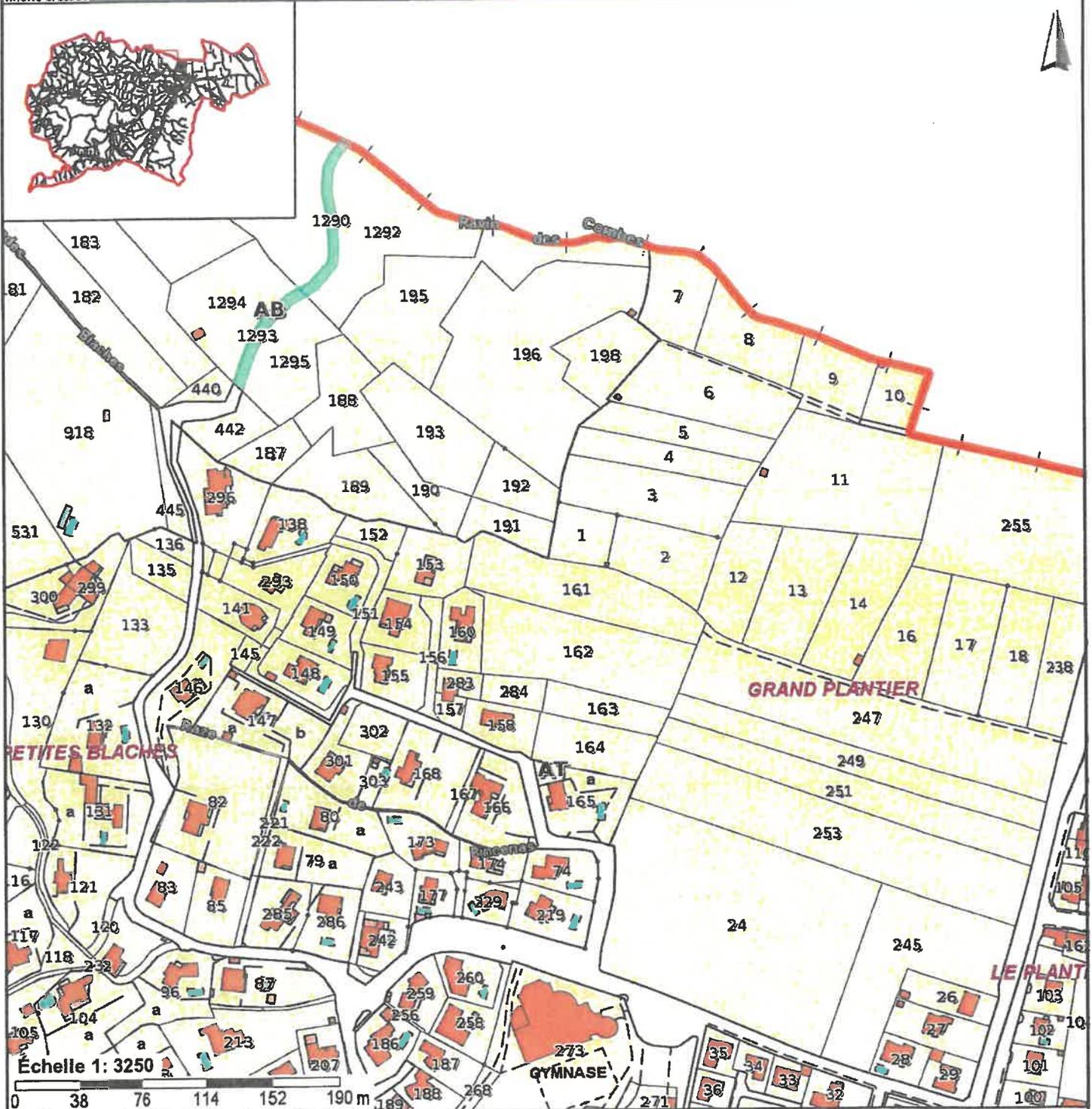
g. Le Directeur Adjoint
Maxime COREIN



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Maxime COREIN', written over the printed name of the Director Adjoint.



Saint-Péray



Cadastr

Communes

Parcelles

Batiments

Bâtiment en dur

Construction légère

Sections cadastrales

Subdivisions de section

Cours d'eau

Divers objets, habillage

Subdivisions fiscales

Bornes

Objets divers

Limite d'Etat

Amorce de limite de commune

Amorce de voie

Gazoduc ou oléoduc

Téléphonique

Rail de chemin de fer

Autre

Piscine

Parapet de pont ou aqueduc

Limites ne formant pas parcelles

Ilots de propriétés et lieux dits

Ilots de propriété

Limite de département

Chemin

Trottoir sentier

Aqueduc

Ligne de transport de force

Limites de pont, aqueduc ou tunnel

Cimetière

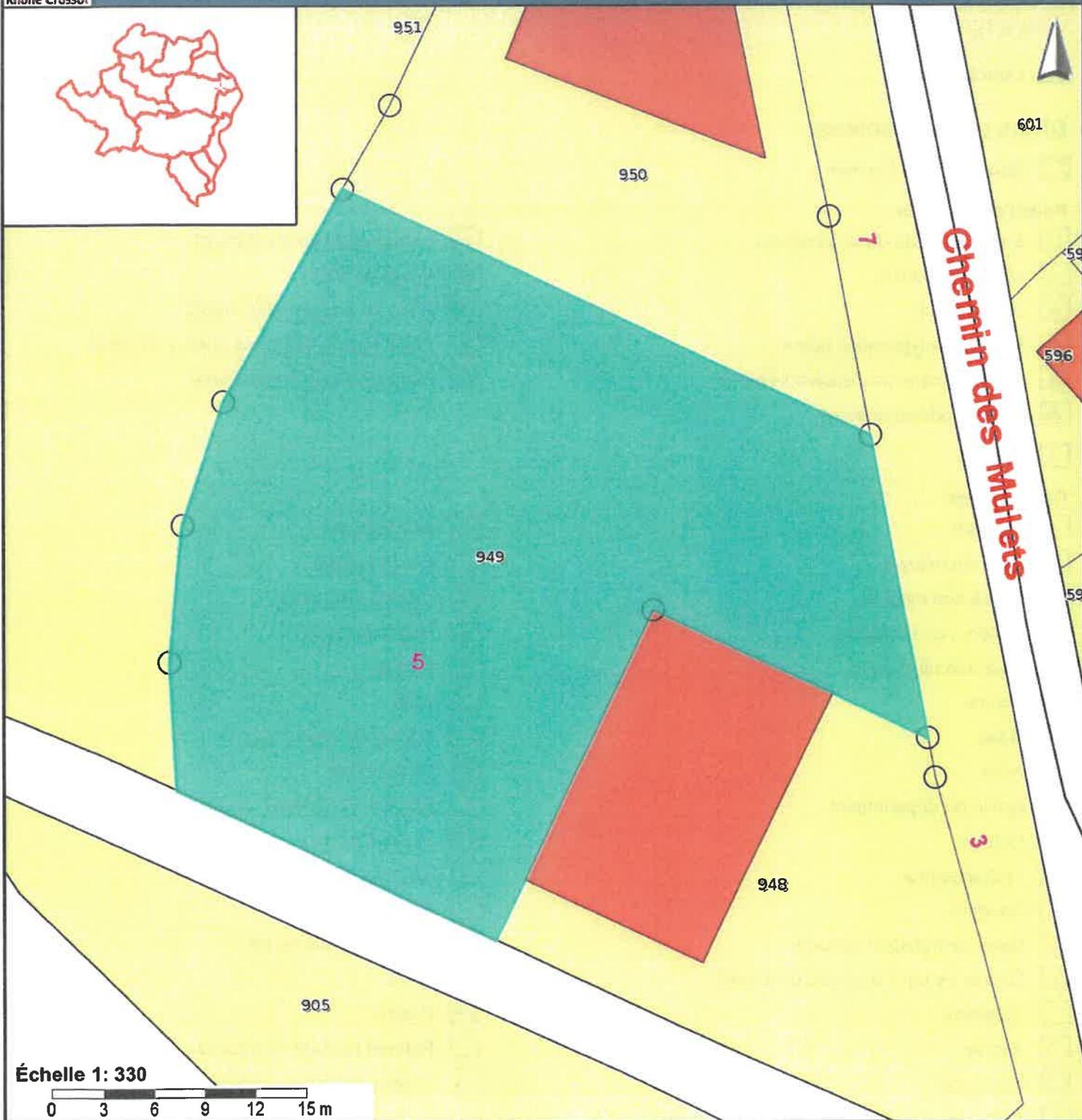
Tunnel

Etang, lac

Autre

Annexe délibération 29- 2021.





Cadastre

 Communes

 Parcelles

Batiments

 Bâtiment en dur

 Construction légère

 Sections cadastrales

 Subdivisions de section

Voirie et Hydrographie

 Cours d'eau

Divers objets, habillage

 Subdivisions fiscales

Points de canevas

 Borne de limite de la commune

 Nivellement MRL

 Repère NGF

 Point de polygonation borné

 Point de canevas d'ensemble borné

 Point géodésique borné

 Bornes

Objets divers

 Calvaire

 Mur non mitoyen

 Fossé non mitoyen

 Clôture non mitoyenne

 Haie non mitoyenne

 Station

 Halte

 Autre

 Limite de département

 Chemin

 Trottoir sentier

 Aqueduc

 Ligne de transport de force

 Limites de pont, aqueduc ou tunnel

 Cimetière

 Tunnel

 Étang, lac

 Autre

 Autre repère de nivellement

 Borne du NGF

 Point de polygonation repéré

 Point de canevas d'ensemble non borné

 Point géodésique non borné

 Mur mitoyen

 Fossé mitoyen

 Clôture mitoyenne

 Haie mitoyenne

 Pylône

 Arrêt

 Flèche de cours d'eau

 Limite d'État

 Amorce de limite de commune

 Amorce de voie

 Gazoduc ou oléoduc

 Téléphérique

 Rail de chemin de fer

 Autre

 Piscine

 Parapet de pont ou aqueduc

 Limites ne formant pas parcelles

Ilots de propriétés et lieux dits

 Ilots de propriété

Attributs

Numéro	281000AM0949
Numéro court	AM 0949
Superficie fiscale (m ²)	1171
Code INSEE	007281
1er Propriétaire	COMMUNE DE SAINT PERAY

